



Abribus Digital
Rome, Italie

JCDECAUX SE BROCHURE DE CONVOCATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE SE TIENDRA
LE MERCREDI 13 MAI 2026 À 14H30
17, RUE SOYER - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

JCDecaux

SOMMAIRE

	1	MESSAGE DES CO-DIRECTEURS GÉNÉRAUX 4
2		ÉLÉMENTS FINANCIERS CLÉS 2025 6
	3	RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE JCDECAUX SE 17
4		FAITS MARQUANTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2025 18
	5	GOVERNANCE 22
6		RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL DU SURVEILLANCE DONT LE RENOUELEMENT EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE 24
	7	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DONT LA NOMINATION EST PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE 29
8		ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE 30
	9	DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS FINANCIÈRES 37
	10	ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 38
12		MODALITÉS DE PARTICIPATION 49
	11	OBJECTIFS ET PROJET DE RÉSOLUTIONS 40
	13	FORMULAIRE DE DEMANDE DE DOCUMENTATION 53

DATES CLÉS À RETENIR POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Mercredi 6 mai 2026

Date limite d'inscription en compte de vos actions pour pouvoir participer à l'Assemblée générale ("Record Date").

Jeudi 7 mai 2026

Date limite de réception des questions écrites.

Samedi 9 mai 2026

Date limite de réception des formulaires de vote par courrier

Mardi 12 mai 2026 à 15 heures

Date limite de vote électronique (fermeture du site Votaccess).

Décret n°2026-94 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec leurs actionnaires

Dans un objectif de simplification et de modernisation des échanges avec leurs actionnaires, le décret n° 2026-94 du 13 février 2026 permet désormais aux sociétés de **convoquer par voie électronique** les actionnaires qui détiennent leurs titres au nominatif, **sans accord préalable**, sauf opposition expresse de leur part.

Cette nouvelle règle deviendra le principe pour les assemblées générales convoquées à compter du 1er juillet 2026.

Dans le cadre de sa démarche RSE et de son engagement en faveur de la réduction de son impact environnemental, le Groupe JCDecaux souhaite limiter l'impression et l'envoi des brochures de convocation pour l'Assemblée Générale appelée à se tenir en 2027 et prépare une bascule progressive vers une communication principalement dématérialisée pour la convocation à l'AG.

À compter de l'Assemblée Générale 2027, les actionnaires n'ayant pas communiqué ou mis à jour leur adresse e-mail ne recevront plus de brochure de convocation imprimée, mais uniquement une lettre de convocation simplifiée par voie postale.

Comment mettre à jour votre adresse e-mail ?

- **Si vous êtes actionnaire au nominatif pur connectez-vous** sur le site sécurisé « Uptevia Investors » mis à disposition des actionnaires au nominatif pur par Uptevia (teneur de compte) : www.investors.uptevia.com et vérifiez votre adresse e-mail.
- **Si vous êtes actionnaire administré** : Se rapprocher de votre teneur de compte pour lui demander de transmettre votre adresse e-mail à Uptevia notre teneur de compte

MESSAGE DES CO-DIRECTEURS GÉNÉRAUX



Madame, Monsieur, Chers Actionnaires,

En 2025, JCDecaux a enregistré une **performances très solide** dans un environnement géopolitique et économique toujours incertain.

Porté par notre modèle d'entreprise de communication extérieure, unique au monde et reposant sur une large diversification géographique, JCDecaux a réalisé une croissance organique sous-jacente de son **chiffre d'affaires de +3,2 %**, hors impact des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris et de l'Euro UEFA 2024, pour atteindre **3 967,1 millions d'euros**, illustrant **notre progression dans quasiment toutes les zones géographiques où nous sommes présents**.

Sur le segment du DOOH (Digital Out-of-Home), un média en forte croissance, notre chiffre d'affaires a enregistré une croissance organique de +10,0 %, représentant désormais 41,7 % de notre chiffre d'affaires global.

Dans un contexte d'accélération du digital sur le marché publicitaire mondial, JCDecaux a démontré le dynamisme de son activité DOOH notamment **au Brésil, où 79 % du chiffre d'affaires provient du digital, aux Etats-Unis, digitalisés à 78 %, et au Royaume-Uni où le DOOH représente 75 % du chiffre d'affaires**. Nous avons notamment doublé le parc de mobiliers urbains digitaux 2 m² à Londres dans le cadre du contrat avec TfL. **La digitalisation de nos mobiliers, appuyée par le programmatique et la data, constitue un puissant accélérateur de croissance** pour JCDecaux et pour l'ensemble du secteur, où nous jouons un rôle moteur, tout en s'inscrivant dans le développement continu de notre écosystème AdTech. Grâce à **VIOOH, SSP la plus connectée du marché, et à Displayce, notre DSP opérationnelle dans 79 pays**, JCDecaux est aujourd'hui le seul acteur de son secteur à disposer de solutions intégrées, ouvertes aux tiers, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, ce qui nous positionne comme un partenaire de référence pour des campagnes plus puissantes, flexibles et contextualisées. **Le chiffre d'affaires généré par la publicité programmatique** est essentiellement composé de revenus additionnels issus de campagnes innovantes, dynamiques et basées sur la data, ainsi que de nouveaux annonceurs. Il a progressé de **+ 19,2 % en organique en 2025 pour s'établir à 180,5 millions d'euros, soit 10,9 % de notre chiffre d'affaires digital**.

L'année 2025 est aussi celle d'une montée en puissance dans l'intelligence artificielle. Portés par nos actifs physiques premium exclusifs qui nous offrent un avantage durable face aux transformations de l'IA, nous tirons parti de cette technologie dans la publicité et l'expérience client pour accélérer notre croissance et industrialiser nos opérations. Pour nos clients, Displayce a lancé **CampaignAI**, un assistant intelligent qui transforme la manière de concevoir les campagnes DOOH, devenant **la première plateforme à intégrer pleinement l'IA générative en programmatique DOOH**. Avec la startup Doohde, JCDecaux France a lancé « The mAlker », un service en ligne qui permet aux annonceurs locaux ou en réseau de créer eux-mêmes leurs affiches, démocratisant l'accès au média tout en respectant les standards de qualité de JCDecaux. **L'ensemble de cette digitalisation démontre notre ambition de devenir une « AdTech company »**.

“

« En 2025, JCDecaux a enregistré une performance très solide. »

Nos résultats financiers de cette année ont démontré la force de notre modèle et son levier opérationnel important. Malgré l'absence d'événements sportifs biennaux, nous avons enregistré une **forte croissance de nos résultats**, avec un taux de marge opérationnelle atteignant 20,9 %, en hausse de +150 points de base, un résultat d'exploitation récurrent en hausse de +18,6 % et un résultat net en hausse +22,8 %, en excluant la vente d'actions APG|SGA en 2024, combinés à une génération record de cash-flow disponible de 342,9 millions d'euros, en hausse de +47,9 % sur un an. **Nous avons donc atteint avec succès nos objectifs financiers 2026, un an à l'avance**. Compte tenu de nos résultats 2025 très solides, de notre cash-flow disponible record et de notre structure financière solide, nous proposerons à l'Assemblée Générale un dividende de **0,65 € par action, en hausse de +18,2 % par rapport au dividende de 0,55 € par action versé en 2025**.

La forte dynamique enregistrée en 2025 illustre l'engagement constant de nos collaborateurs, qui a permis de nouveaux succès et progrès. **En particulier, les gains et renouvellements de contrats ont contribué à consolider notre position de numéro un mondial de la communication extérieure** : citons, en mobilier urbain, les contrats de Barcelone et de Rennes que nous avons reconquis ; en transport, les espaces publicitaires du métro, du tram et des bus de la STIB et de l'aéroport à Bruxelles, les gares norvégiennes avec Bane Nor, ainsi que les métros d'Helsinki, d'Espoo et de São Paulo, ce dernier reposant sur **une forte digitalisation de nos actifs**. En parallèle, nous avons posé les bases d'une accélération en matière de Retail Media grâce à **un partenariat stratégique avec Carrefour, Carmila et Unlimitail**

S'agissant des opérations de croissance externe, qui constituent un pilier de notre stratégie, notre filiale du Panama JCDecaux Top Media, détenue majoritairement, a acquis High Traffic Media pour renforcer sa présence sur cette géographie et nous avons annoncé le projet d'une vente d'une part supplémentaire de notre participation dans APG|SGA à NZZ. La gestion dynamique de notre portefeuille d'actifs illustre notre capacité à saisir des opportunités décisives pour l'avenir de l'entreprise. **En 2026, nous entendons poursuivre le développement de JCDecaux en combinant à la fois croissance organique et croissance externe.**

Notre entreprise a une nouvelle fois prouvé sa capacité à se transformer et à innover, afin de renforcer sa performance, de rester le média préféré de ses clients et de répondre au mieux à leurs besoins. Cette culture d'innovation s'appuie sur une R&D ancrée en France, à l'origine **d'un portefeuille d'environ 734 modèles détenus par l'entreprise et de 169 brevets actifs à ce jour.**

En tant que média utile et durable, JCDecaux a renforcé ses engagements en 2025. Cette exigence s'est traduite très concrètement dans nos activités avec une nouvelle étape en matière de mobilités douces : en France, **les vélos en libre-service ont enregistré près de 29 millions de locations au cours de l'année, en croissance de 69 %.** Notre modèle économique contribue de manière vertueuse à la transition écologique, en poursuivant la mise en œuvre de notre trajectoire climat et des objectifs définis dans notre Stratégie RSE 2030. Grâce à nos actions environnementales, le Groupe a réduit ses émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2, 3 – market-based) de près de 40,9 % en 2025 par rapport à 2019.

Fondée sur la mise à disposition de services utiles aux villes, aux citoyens et aux voyageurs, notre activité affiche près de 50 % de son chiffre d'affaires aligné à la taxinomie verte européenne, confirmant son caractère vertueux et durable. De nouveau référencée en 2025 dans la liste A du CDP pour notre stratégie climat, l'entreprise est reconnue pour la rigueur de sa démarche et la mobilisation des équipes, en cohérence avec notre engagement auprès du Pacte mondial des Nations Unies. Ceci nous encourage à **poursuivre nos efforts de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, l'éco-conception de nos mobiliers et à proposer de nouvelles solutions à faible impact environnemental.**

Entreprise responsable, JCDecaux a poursuivi son engagement pour la sécurité routière aux côtés des Nations Unies, en déployant la campagne dans de nouveaux territoires (France, Amérique latine, Japon, Nigéria, Slovénie). Diffusée depuis 2023 dans plus de 50 pays et appelée à l'être dans nos 79 pays d'ici fin 2026, elle **illustre le rôle utile de notre média de proximité et de mobilité au service de l'intérêt général.**

Forts des accomplissements de l'année 2025, qui a été très dynamique, nous continuerons de développer notre entreprise avec confiance, passion et détermination et nous réaffirmerons nos atouts en 2026 : notre capacité à innover et à nous adapter dans un monde en mutation rapide, porté par la digitalisation et l'intelligence artificielle ; la pertinence de notre rôle de média au service de nos clients et partenaires, bénéficiant de perspectives de croissance solides.

Nous remercions nos équipes pour leur talent et leur engagement qui assurent l'excellence opérationnelle, nos clients de leur confiance en notre contribution au développement de leurs marques, nos partenaires pour leur fidélité nous permettant de leur apporter la meilleure qualité de service et nos actionnaires pour leur soutien.

Comme chaque année, nous serons heureux de vous présenter les résultats de l'exercice 2025 de JCDecaux SE et les grands axes stratégiques de développement de notre groupe, au cours de l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

Mercredi 13 mai 2026

à 14h30

(les portes seront ouvertes à 13h45 et fermées à 15h30)

Au 17, rue Soyer 92220 Neuilly-sur-Seine

À cette occasion, vous pourrez prendre part aux débats et dialoguer avec l'équipe de Direction, faisant de cette Assemblée, dans le cadre des relations de confiance établies depuis notre introduction en bourse, un moment d'échanges privilégiés. Comme il est d'usage, nous soumettrons au cours de cette Assemblée Générale Mixte plusieurs résolutions à votre approbation. Nous vous remercions par avance de l'attention que vous y apporterez. Comptant vivement sur votre présence et, dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire, à l'expression de nos sincères salutations.

Jean-François Decaux

Président du Directoire
Co-Directeur Général

Jean-Charles Decaux

Co-Directeur Général

“

« Notre activité affiche près de 50 % de son chiffre d'affaires aligné à la taxinomie verte européenne, confirmant son caractère vertueux et durable. »

“

« Nous réaffirmerons nos atouts en 2026 : notre capacité à innover et à nous adapter dans un monde en mutation rapide, porté par la digitalisation et l'intelligence artificielle. »

2 ÉLÉMENTS FINANCIERS CLÉS 2025

UN MODÈLE D'AFFAIRES EFFICACE ET DURABLE



ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2025

ACTIVITÉ

- Poursuite de la dynamique commerciale soutenue, malgré l'absence d'événements sportifs majeurs et de reprise en Chine
- Croissance tirée par le Transport et le Mobilier Urbain
- Gains et renouvellements de contrats emblématiques : Mobilier urbain de Barcelone, retail media Carrefour Carmila, métro, trams, bus et aéroport de Bruxelles, gares Bane NOR en Norvège, métro de Helsinki
- Renforcement en Amérique centrale : Acquisition de High Traffic Media, acteur majeur de la communication extérieure au Panama

DIGITAL

- Contribution record du digital : 41,7% du chiffre d'affaires total, en hausse de 10,0% en organique
- Poursuite du déploiement sélectif de nos actifs numériques dans les emplacements les plus premium
- Forte progression du chiffre d'affaires programmatique : en hausse de 19,2% en organique, atteignant 10,9% du chiffre d'affaires digital
- Écosystème programmatique en pleine croissance dont les plateformes ouvertes aux tiers Displayce (DSP) et VIOOH (SSP)

RÉSULTATS FINANCIERS

- Croissance organique sous-jacente solide : Chiffre d'affaires en hausse de 3,2%, hors impact des Jeux Olympiques de Paris et de l'Euro UEFA en 2024
- Objectifs financiers 2026 atteints 1 an en avance
- Forte amélioration de la rentabilité : taux de marge opérationnelle +150 points de base à 20,9%, résultat net part du groupe +22,8% hors vente de titres APG/SGA en 2024
- Cash-flow disponible record : 342,9 millions €, +47,9%
- Structure financière solide : Réduction de l'endettement net de 22,3%, la dette représente 0,7 fois la marge opérationnelle
- Dividendes : Proposition de verser 0,65 € par action pour 2025, +18,2%, avec une stratégie d'augmentation progressive

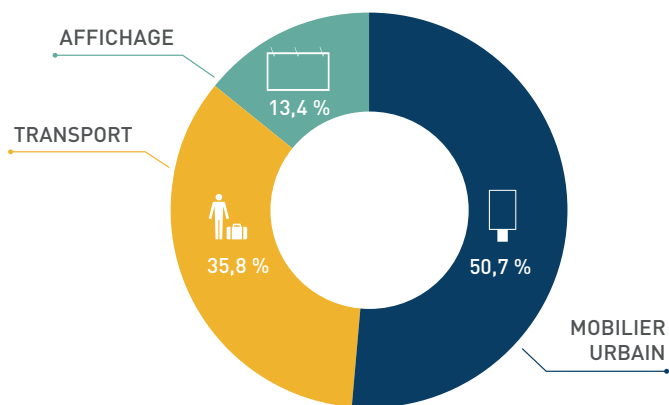
ESG

- Reconnaissance de notre performance ESG par les acteurs de référence de la notation extra-financière (CDP, Ecovadis, MSCI, Sustainalytics)
- Stratégie alliant trajectoire de décarbonation validée par le SBTi et renforcement de nos politiques sociales
- Près de 50% de notre chiffre d'affaires aligné à la Taxinomie Verte Européenne
- Déploiement international de l'outil « 360 Footprint » pour aider nos clients à mesurer et piloter l'impact de leurs campagnes publicitaires

CHIFFRES CLÉS

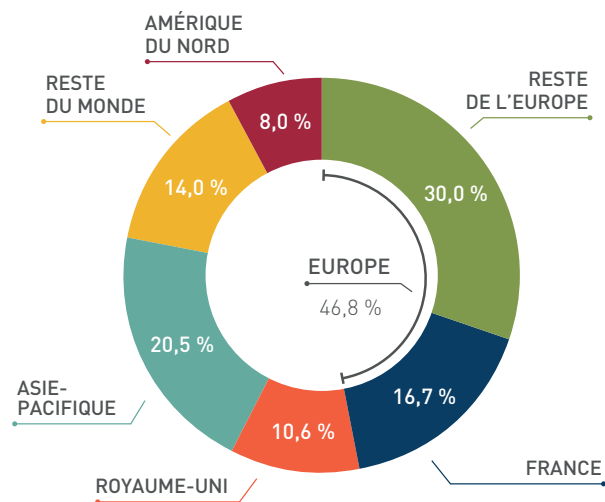
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

2025



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

2025



DONT **DIGITAL 41,7 %** DU CHIFFRE D'AFFAIRES

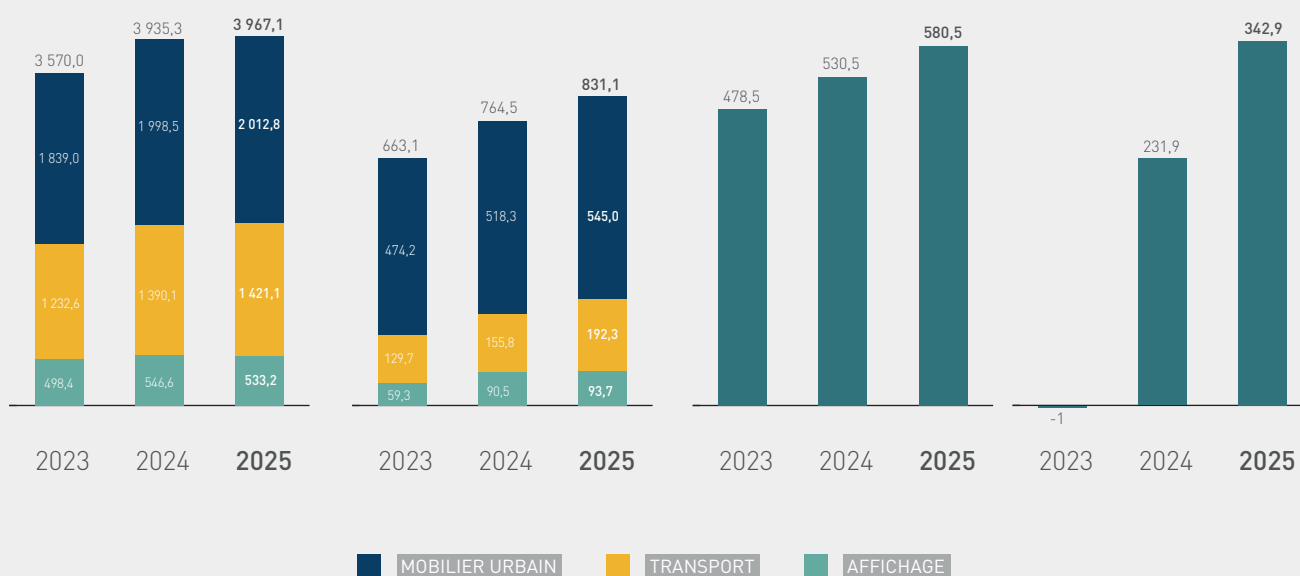


CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ
(En millions d'euros)

MARGE OPÉRATIONNELLE PAR ACTIVITÉ
(En millions d'euros)

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT
(En millions d'euros)

CASH-FLOW DISPONIBLE
(En millions d'euros)



Les événements de l'année 2025

2025

En 2025, **notre chiffre d'affaires a maintenu sa trajectoire de croissance**, en dépit d'une conjoncture macroéconomique complexe et d'un effet de base exigeant lié aux Jeux Olympiques de Paris et à l'Euro de l'UEFA. Cette performance conforte notre statut de **leader mondial au sein d'un marché de la communication extérieure fragmenté**. La signature et le renouvellement de contrats majeurs nous ont permis de consolider nos parts de marché dans des zones géographiques clés. Parallèlement, nous avons **accélééré notre transformation digitale**, plaçant la **data et le programme toujours plus au cœur de notre proposition de valeur**. Enfin, notre engagement en matière de **développement durable s'est intensifié à l'échelle globale**, comme en témoigne la reconnaissance du leadership de JCDecaux dans la lutte contre le changement climatique par le CDP (Carbon Disclosure Project), avec notre maintien sur la « liste A » pour la deuxième année consécutive.

FÉVRIER



CDP – Liste A
Leadership dans le cadre de la lutte contre le changement climatique de JCDecaux reconnu par le CDP (Carbon Disclosure Project), présence dans la « liste A » pour la deuxième année consécutive.



Doublement des écrans à Londres
Installation de 1 000 nouveaux écrans de mobilier urbain du London Digital Network (LDN), portant le total à 2 000 écrans. Ces implantations seront réalisées dans des quartiers en plein essor.

MARS



Évolution du management
Départ de Daniel Hofer, Membre du Directoire, Directeur Général Allemagne, Autriche, Europe centrale et orientale et Asie centrale ; Jérôme d'Héré nommé à la direction de cette région. Daniel Hofer n'est pas remplacé au Directoire.

AVRIL



Rennes – Mobilier Urbain
Gain du contrat de la Ville de Rennes pour la mise à disposition, l'entretien et l'exploitation des Mobiliers Urbains pour l'Information (MUPI) et services associés pour une durée de 9 ans. Un total de 900 faces publicitaires.

MAI



Jordanie – Aéroport
Partenariat avec Airport International Group, à partir du 1^{er} août, pour gérer les activités publicitaires à l'aéroport Queen Alia International d'Amman, plus de 9 millions de passagers annuels.



Dammam – Aéroport
Renouvellement de la concession publicitaire exclusive pour 10 ans de l'aéroport international King Fahd de Dammam en Arabie Saoudite.



Panama – Acquisition de High Traffic Media
Acquisition par JCDecaux Top Media de High Traffic Media, acteur majeur de la communication extérieure au Panama.



Fonctions élargies pour David Bourg, membre du Directoire
Élargissement des fonctions de David Bourg, Directeur Général Finance et Systèmes d'Information Groupe depuis 2015 pour devenir Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Opérations Groupe.

JUILLET



Bruxelles - Aéroport
Renouvellement de la concession publicitaire exclusive de Brussels Airport qui, avec 23,6 millions de passagers en 2024, figure parmi les aéroports les plus importants d'Europe.

AOÛT



Acquisition d'actions JCDecaux SE
Acquisition de 1,4 millions d'actions JCDecaux SE par JCDecaux SE et par Amar Family Office (873 491 actions chacun) au prix de 14,75€ par action.

OCTOBRE



Norvège - Gares
Renouvellement par JCDecaux Norge AS de l'exploitation de l'ensemble des actifs publicitaires des gares de Norvège Bane NOR pour un contrat exclusif de 4+2+2 ans.

NOVEMBRE



Bruxelles - Métro, bus et trams
Renouvellement du contrat pour l'exploitation des espaces publicitaires du métro, des trams et des bus de la STIB à Bruxelles. Déploiement de 180 à 200 nouveaux écrans digitaux dans 26 stations.
Programme de rachat d'actions
Lancement d'un programme de rachat d'actions jusqu'à 1,5 million de titres, soit 0,7% du capital de la société.

DÉCEMBRE



Finlande - Métro
Renouvellement du contrat avec HKL et Lansimetro Oy pour l'exploitation des espaces publicitaires des stations de métro d'Helsinki et Espoo. De nouveaux écrans LED prévus dans les 30 stations.
Projet de cession d'actions APG|SGA
Projet signé pour la vente de 325 519 actions d'APG|SGA à NZZ, soit 10,85% du capital. Après cette vente, JCDecaux détiendrait 5,6% d'APG|SGA, après la vente précédente de 13,56% en mai 2024;



Barcelone - Mobilier Urbain
Gain du contrat exclusif de 10+4 ans incluant la publicité, l'entretien et l'exploitation de plus de 1400 Abribus, 500 MUPI et 300 nouveaux écrans digitaux.



Prix Excellence - JCDecaux Dicon
JCDecaux Dicon récompensé par le prix « Excellence des Partenariats de Long Terme » aux OneDXB Airport Excellence Awards, célébrant 17 ans de collaboration avec Dubai Airports.



Partenariat avec Carrefour Carmila
Partenariat avec Carrefour, Carmila et Unlimitail pour développer et déployer une offre DOOH indoor et une offre OOH et DOOH outdoor en France puis en Espagne.

RÉSULTATS ANNUELS 2025

Croissance sous-jacente solide du chiffre d'affaires

- **0,8 %** croissance publiée, à 3 967,1 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2025, **+1,8 %** croissance organique, **+3,2 %** hors impact des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de l'Euro UEFA
- **+1,6 %** croissance organique au quatrième trimestre, supérieure à nos attentes, un trimestre record, incluant une croissance organique de **+3,1 %** du chiffre d'affaires publicitaire
- **+10,0 %** croissance organique du chiffre d'affaires digital sur l'année 2025, **41,7 %** du chiffre d'affaires du Groupe, 44,8 % au quatrième trimestre
- **+19,2 %** croissance organique du programmatique, représentant **10,9 %** du chiffre d'affaires digital

Performance financière très solide

- **+8,7 %** marge opérationnelle à 831,1 millions d'euros, 20,9% de taux de marge opérationnelle, en hausse de +150 points de base
- **+18,6 %** résultat d'exploitation récurrent, à 376,7 millions d'euros
- **+22,8 %** résultat net part du groupe hors vente d'actions APG|SGA en 2024, à 262,6 millions d'euros
- **+47,9 %** cash-flow disponible, atteignant un niveau record de 342,9 millions d'euros

0,65 € de dividende par action proposé pour 2025, en hausse de +18,2 % sur un an, entièrement distribué en numéraire

Guidance T1 2026 : croissance organique du chiffre d'affaires attendue **au-dessus de +5 %**

Un rapport avec une opinion d'audit sans réserve a été émis par les Commissaires aux Comptes.

Suite à l'adoption de la norme IFRS 11 à compter du 1er janvier 2014 et de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019, les indicateurs alternatifs de performance présentés ci-dessous sont ajustés principalement pour prendre en compte l'impact en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint, en ce qui concerne la norme IFRS 11, pour exclure l'impact IFRS 16 sur nos contrats de location « core business » (contrats de location d'emplacements destinés à des structures publicitaires hors contrats de location immobilière et de véhicules principalement). Veuillez vous référer au paragraphe « Indicateurs alternatifs de performance » à la page 10 du présent communiqué pour la définition des indicateurs alternatifs de performance et le rapprochement avec les IFRS conformément aux instructions de l'AMF.

Tous les commentaires et chiffres ci-dessous se rapportent à des indicateurs alternatifs de performance, sauf lorsqu'ils sont indiqués avec un intitulé IFRS.

Les valeurs indiquées dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. La somme des montants arrondis ou des calculs des variations peut différer, bien que dans une mesure négligeable, des valeurs déclarées.

Chiffre d'affaires

En 2025, le chiffre d'affaires du Groupe^{(1)&(2)} a augmenté de **+0,8 %**, **+1,8 %** en croissance organique et de **+3,2 %** hors impact des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de l'Euro UEFA, pour atteindre 3 967,1 millions d'euros. Cette performance reflète la force de notre modèle économique dans un environnement macroéconomique difficile et après une année 2024 particulièrement dynamique. Le digital ou DOOH (*Digital Out-of-Home*) demeure un moteur clé de croissance.

Au quatrième trimestre 2025, notre performance est restée solide avec une croissance organique du chiffre d'affaires du Groupe de **+1,6 %**, au-dessus de nos attentes, incluant **+3,1 %** pour le chiffre d'affaires publicitaire.

Parmi nos 10 principales catégories publicitaires, Loisirs / Divertissement / Cinéma et Finance ont enregistré une croissance à deux chiffres. Distribution et Telecom / Technologie ont également connu une forte dynamique de croissance tandis que la Mode / Beauté / Produits de Luxe ont reculé de quelques points de pourcentage (« *mid-single digit* »).

Chiffre d'affaires digital

Dans le **DOOH** (Digital Out-of-Home), un média en forte croissance, notre chiffre d'affaires a progressé de **+7,7 %** en 2025, soit **+10,0 %** en croissance organique, pour représenter **41,7 %** du chiffre d'affaires du Groupe, en hausse de 2,7 points par rapport à 2024, et atteindre **44,8 %** au quatrième trimestre. Nous sommes restés concentrés sur le déploiement sélectif d'écrans digitaux dans des emplacements premium et sur le développement de nos capacités data et programmatiques.

Le chiffre d'affaires programmatique via la SSP (supply-side platform) **VIOOH**, qui correspond principalement à des revenus incrémentaux issus de campagnes innovantes, dynamiques et data-driven ainsi que de nouveaux annonceurs, ont enregistré une croissance organique de **+19,2 %** en 2025 pour atteindre 180,5 millions d'euros, soit **10,9 %** de notre chiffre d'affaires digital. L'écosystème programmatique DOOH a continué de gagner fortement en traction, porté par le dynamisme et le nombre croissant de DSP (demand-side platforms) connectées à **VIOOH** (la SSP la plus connectée de l'industrie OOH avec 57 DSP connectées), désormais actives dans 35 pays, incluant Displayce, une DSP connectée dans 79 pays.

Chiffre d'affaires par activité

En 2025, en organique, le Mobilier Urbain a progressé de +1,9 %, dont +0,5 % au quatrième trimestre, avec une dynamique qui est restée solide, le Transport a augmenté de +3,3 %, dont +4,7 % au quatrième trimestre, reflétant une croissance robuste à la fois dans les aéroports et les réseaux de transport public malgré une baisse (« *mid-single digit* ») en Chine, tandis que l’Affichage a reculé de -2,3 %, dont -1,9 % au quatrième trimestre.

	Année pleine				4 ^{ème} trimestre			
	2025 (m€)	2024 (m€)	Croissance publiée	Croissance org.	2025 (m€)	2024 (m€)	Croissance publiée	Croissance org.
Mobilier urbain	2 012,8	1 998,5	+0,7 %	+1,9 %	603,9	612,2	-1,4 %	+0,5 %
Transport	1 421,1	1 390,1	+2,2 %	+3,3 %	417,3	409,3	+1,9 %	+4,7 %
Affichage	533,2	546,6	-2,4 %	-2,3 %	151,6	158,0	-4,1 %	-1,9 %
Total	3 967,1	3 935,3	+0,8 %	+1,8 %	1 172,7	1 179,5	-0,6 %	+1,6 %

- Mobilier urbain

Le chiffre d'affaires a augmenté de +0,7 % en 2025 pour atteindre 2 012,8 millions d'euros (+1,9 % en organique), avec une dynamique commerciale qui est restée très solide tout au long de l'année. Le Reste du Monde a enregistré une croissance organique à deux chiffres.

Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires a diminué de -1,4 % à 603,9 millions d'euros (+0,5 % en organique) sur un an, pénalisé par une base de comparaison élevée, incluant d'importants revenus non publicitaires liés au contrat des sanitaires publics automatiques de la Ville de Paris. Le chiffre d'affaires publicitaire a progressé de +1,2 % (+3,1 % en organique). Le Reste du Monde a enregistré une croissance organique à deux chiffres.

- Transport

Le chiffre d'affaires a augmenté de +2,2 % en 2025 à 1 421,1 millions d'euros (+3,3 % en organique) sur un an. L'Amérique du Nord et le Reste du Monde ont enregistré une croissance organique à deux chiffres.

Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires a progressé de +1,9 % à 417,3 millions d'euros (+4,7 % en organique) sur un an. L'Amérique du Nord et le Reste du Monde ont enregistré une croissance organique à deux chiffres.

Le Transport est resté impacté par le faible niveau d'activité en Chine, qui a enregistré une baisse organique (« *mid-single digit* ») sur un an, à la fois sur l'ensemble de l'exercice 2025 et au quatrième trimestre 2025.

- Affichage

Le chiffre d'affaires a reculé de -2,4 % en 2025 à 533,2 millions d'euros (-2,3 % en organique) sur un an, pénalisé par une baisse organique à deux chiffres en France en raison d'une base de comparaison élevée et de nouvelles mesures de rationalisation.

Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires a diminué de -4,1 % à 151,6 millions d'euros (-1,9 % en organique) sur un an. En organique, la France est en baisse à deux chiffres, tandis que le Royaume-Uni a enregistré une croissance à deux chiffres grâce à son haut niveau de digitalisation.

Chiffre d'affaires par zone géographique

L'Amérique du Nord et le Reste du Monde ont été les principaux moteurs de croissance, avec une progression du chiffre d'affaires en croissance organique à un chiffre élevé (« *high single digit* ») en 2025. Le Reste de l'Europe a enregistré une croissance modérée (« *low single digit* »), tandis que le Royaume-Uni et la zone Asie-Pacifique ont reculé de manière modérée (« *low single digit* »), et que la France a diminué (« *mid-single digit* »), pénalisée par une base de comparaison élevée. Hors Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la France a progressé de +1,8 % en croissance organique.

	2025 (m€)	2024 (m€)	Croissance publiée	Croissance organique
Reste de l'Europe	1 191,4	1 155,1	+3,1 %	+3,1 %
Asie-Pacifique	814,1	831,2	-2,1 %	-0,9 %
France	663,7	694,5	-4,4 %	-4,7 %
Reste du monde	557,0	518,1	+7,5 %	+9,8 %
Royaume-Uni	421,9	432,9	-2,5 %	-1,4 %
Amérique du Nord	319,1	303,5	+5,2 %	+9,8 %
Total	3 967,1	3 935,3	+0,8 %	+1,8 %

Analyse des principaux indicateurs financiers de l'année 2025

Portés par un modèle économique durable et efficace ainsi que par une discipline continue en matière de coûts, nous avons réalisé en 2025 une année de forte croissance sur l'ensemble de nos principaux indicateurs financiers, avec un fort effet de levier opérationnel, un cash-flow disponible record et une réduction de notre dette nette, tout en poursuivant nos investissements et en renouant avec le versement de dividendes. Notre taux de marge opérationnelle a atteint 20,9 %, en hausse de +150 points de base sur un an ; le résultat d'exploitation récurrent a progressé de +18,6 %, tandis que le résultat net part du Groupe, hors plus-value APG|SGA en 2024, a augmenté de +22,8 % et que le cash-flow disponible a progressé de +47,9 % sur un an pour atteindre 342,9 millions d'euros.

Marge opérationnelle ⁽³⁾

Notre marge opérationnelle a démontré un fort levier opérationnel, en augmentant de +8,7 % sur un an, soit nettement plus que la croissance de notre chiffre d'affaires, pour atteindre 831,1 millions d'euros, incluant une amélioration de la marge de tous nos segments.

Sur l'ensemble de l'exercice 2025, notre marge opérationnelle a progressé de 66,6 millions d'euros pour atteindre 831,1 millions d'euros (contre 764,5 millions d'euros en 2024), en hausse de +8,7 % sur un an, bien au-delà de la croissance de notre chiffre d'affaires. La marge opérationnelle en pourcentage du chiffre d'affaires s'est établie à 20,9 %, soit +150 points de base par rapport à l'année précédente (19,4 %), avec une amélioration des taux de marge opérationnelle dans l'ensemble de nos segments d'activité.

	2025		2024		Evolution 25/24	
	m€	% du CA	m€	% du CA	m€	Taux de marge (pb)
Marge opérationnelle						
Mobilier urbain	545,0	27,1 %	518,3	25,9 %	+26,8	+120 pb
Transport	192,3	13,5 %	155,8	11,2 %	+36,6	+230 pb
Affichage	93,7	17,6 %	90,5	16,6 %	+3,2	+100 pb
Total	831,1	20,9 %	764,5	19,4 %	+66,6	+150 pb

Mobilier Urbain : En 2025, la marge opérationnelle a progressé de 26,8 millions d'euros pour atteindre 545,0 millions d'euros. Exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, la marge opérationnelle s'est établie à 27,1 %, soit une amélioration de +120 points de base sur un an, soutenue par la croissance du chiffre d'affaires dans les régions Reste de l'Europe et Reste du Monde. Cette performance a été réalisée malgré une base de comparaison de chiffre d'affaires élevée liée aux grands événements sportifs de 2024, reflétant les effets positifs de prolongations de contrats à de meilleures conditions financières et de notre stricte maîtrise des coûts.

Transport : En 2025, la marge opérationnelle a augmenté de 36,6 millions d'euros pour atteindre 192,3 millions d'euros. Exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, la marge opérationnelle s'est élevée à 13,5 %, soit +230 points de base par rapport à l'année précédente, portée par une forte croissance du chiffre d'affaires dans la région Reste du Monde et par des réajustements de contrats en Chine.

Affichage : En 2025, la marge opérationnelle a augmenté de 3,2 millions d'euros pour atteindre 93,7 millions d'euros. Exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, la marge opérationnelle s'est établie à 17,6 %, soit +100 points de base par rapport à l'année précédente, principalement grâce à la croissance du chiffre d'affaires dans les pays les plus digitalisés, tandis que le plan de rationalisation mis en œuvre en France a continué de produire des effets positifs.

Résultat d'exploitation ⁽⁴⁾

Notre résultat d'exploitation a augmenté de +5,5 %, soit +22,3 millions d'euros, pour atteindre 431,0 millions d'euros, principalement porté par la hausse de notre marge opérationnelle (+66,6 millions d'euros). Hors plus-value de cession d'une partie de notre participation dans APG|SGA en 2024 et autres éléments non récurrents, notre résultat d'exploitation récurrent ⁽⁵⁾ a progressé de +18,6 % pour s'établir à 376,7 millions d'euros.

Notre résultat d'exploitation (avant charges de dépréciation) en pourcentage du chiffre d'affaires s'est établi à 10,9 %, en hausse de +190 points de base sur un an hors plus-value réalisée en 2024 concernant la vente d'actions APG|SGA, et de +70 points de base sur un an en incluant cette opération. Le résultat d'exploitation (avant charges de dépréciation) en pourcentage du chiffre d'affaires s'est nettement amélioré à la fois dans le Mobilier Urbain, en hausse de +180 points de base sur un an à 14,5 %, et dans le Transport, en hausse de +300 points de base sur un an à 8,9 %, tiré par l'amélioration de la marge opérationnelle, tandis que l'Affichage a reculé de -70 points de base sur un an à 2,8 %, en raison d'une reprise de provision non récurrente en 2024 et des amortissements liés au PPA sur les acquisitions en Amérique centrale.

La dépréciation nette des immobilisations corporelles et incorporelles a représenté un impact négatif de -1,9 million d'euros en 2025, contre un impact positif de 8,4 millions d'euros en 2024 (principalement lié à des reprises de provisions plus élevées sur les contrats déficitaires en 2024).

Résultat financier IFRS ⁽⁶⁾

En 2025, le résultat financier s'est élevé à -126,7 millions d'euros (incluant -70,0 millions d'euros d'intérêts financiers sur les dettes locatives IFRS 16 et -56,7 millions d'euros d'autres charges financières nettes), soit une amélioration de 9,6 millions d'euros par rapport à 2024.

Les intérêts financiers liés aux dettes locatives IFRS 16 se sont améliorés de 5,3 millions d'euros grâce à la réduction des dettes locatives IFRS 16, passées de 2 337,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 1 996,1 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Les autres charges financières nettes, de -56,7 millions d'euros, se sont améliorées de 4,3 millions d'euros, principalement en raison d'une perte de valeur de 22,6 millions d'euros comptabilisée en 2024 sur un prêt en Chine, partiellement compensée par une baisse des produits d'intérêts après le remboursement de l'emprunt obligataire, un impact de change plus défavorable et des éléments non récurrents comptabilisés en 2024.

Sociétés mises en équivalence, IFRS

En 2025, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence s'est élevée à 46,9 millions d'euros, contre 45,8 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 1,1 million d'euros, portée par l'amélioration de la performance financière de certaines de nos participations, compensant la diminution de notre participation dans APG|SGA.

Résultat net part du Groupe, IFRS

En 2025, notre résultat net part du Groupe est en légère hausse de +1,4 % par rapport à 2024, pour atteindre 262,6 millions d'euros ; mais hors plus-value APG|SGA enregistrée en 2024, notre résultat net part du Groupe progresse de +22,8 % sur un an, soit +13,0 % avant dépréciation, une hausse légèrement plus modérée du fait de la baisse des charges de dépréciation en 2025, car 2024 était impactée par une dépréciation ponctuelle concernant un prêt en Chine, tel que mentionné dans les commentaires sur le résultat financier ci-dessus.

Investissements nets

En 2025, les investissements nets (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions d'actifs) se sont élevés à 296,1 millions d'euros (28,1 millions d'euros de moins qu'en 2024), et sont restés contenus à 7,5 % du chiffre d'affaires (contre 8,2 % en 2024), tandis que nous continuons à investir pour notre croissance organique, notamment sur le digital qui représente 39,5 % du total des investissements nets.

Cash-flow disponible⁽⁷⁾

Notre génération de cash-flow disponible a été solide en 2025, atteignant 342,9 millions d'euros, en hausse de 111,0 millions d'euros par rapport à 2024. Cette progression résulte de l'amélioration de la performance opérationnelle, de l'impact positif du besoin en fonds de roulement et de niveaux d'investissements plus faibles.

Notre capacité d'autofinancement⁽⁸⁾ a augmenté de 50,0 millions d'euros (+9,4 %) sur un an, pour atteindre 580,5 millions d'euros. Cette croissance a été principalement portée par l'amélioration de la marge opérationnelle (+66,6 millions d'euros) et par l'évolution des intérêts financiers nets payés et reçus (+6,9 millions d'euros grâce aux intérêts capitalisés reçus sur les placements de trésorerie), partiellement compensées par une hausse de l'impôt sur le résultat payé (variation de 17,7 millions d'euros) liée à l'amélioration de notre performance financière.

La variation du besoin en fonds de roulement a eu un impact positif de 33,0 millions d'euros, principalement liée à la baisse du niveau des stocks en lien avec la réduction des contrats en cours de déploiement en fin d'exercice et à l'optimisation du niveau de stocks.

Performance ESG

Nous avons réaffirmé l'excellence de nos pratiques de développement durable, reconnues comme les meilleures de leur catégorie par les agences de notation extra-financière, dont notre classement sur la liste A du CDP pour la troisième année consécutive et l'obtention de la médaille d'argent EcoVadis.

Notre modèle économique vertueux permet de répondre aux défis climatiques, comme l'illustre sa part élevée de chiffre d'affaires, près de 50 %, alignée sur la réglementation européenne de la taxonomie verte. Notre stratégie climat visant à atteindre le Net Zéro Carbone d'ici 2050 a été validée par le SBTi en juin 2024. Grâce à la poursuite de nos actions environnementales, le Groupe a réduit ses émissions de gaz à effet de serre (scopes 1, 2, 3 – *market-based*) de 40,9 % en 2025 par rapport à 2019.

JCDecaux est un acteur clé de la transition écologique des territoires urbains et stimule l'innovation grâce au déploiement d'outils tels que « 360 Footprint », conçus pour aider nos clients à mesurer et piloter l'impact de leurs campagnes publicitaires.

Dettes nettes⁽⁹⁾

Notre structure financière est solide, avec une baisse de 22,3 % de notre dette nette en 2025, la ramenant à 587,4 millions d'euros, soit 0,7x notre marge opérationnelle 2025.

Notre dette financière nette a diminué de 168,9 millions d'euros, principalement grâce au cash-flow disponible généré sur la période, tandis que les investissements financiers ont représenté en 2025 une sortie de trésorerie limitée de 11,6 millions d'euros et que les dividendes versés se sont élevés à 146,0 millions d'euros.

Cette dette nette intègre une forte liquidité, avec 1,3 milliard d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et une ligne de crédit revolving confirmée de 825 millions d'euros, non tirée, arrivant à échéance en 2030, ainsi qu'un profil d'endettement bien sécurisé, sans échéance obligataire avant 2028, et une gestion optimisée de notre liquidité permettant de maintenir des charges financières nettes relativement stables sur la période.

Dividende

Lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires du 13 mai 2026, le Conseil de Surveillance proposera le versement d'un dividende de 0,65 euro par action au titre de l'exercice 2025, en hausse de +18,2 % sur un an.

À l'avenir, nous avons l'intention d'augmenter progressivement ce dividende, tout en maintenant une répartition équilibrée de notre cash-flow disponible avec les dépenses d'investissement et les opérations de croissance externe ciblées.

Droits d'utilisation et dettes locatives, IFRS 16

Les droits d'utilisation IFRS 16 au 31 décembre 2025, s'élèvent à 1 685,1 millions d'euros, contre 1 954,7 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit une baisse de 269,5 millions d'euros liée à l'amortissement des droits d'utilisation, aux renégociations et résiliations de contrats et à un effet de change défavorable, partiellement compensée par de nouveaux contrats, des renouvellements de contrats, des mises à jour des minima garantis et des variations de périmètre.

Les dettes locatives IFRS 16 ont diminué de 341,2 millions d'euros, passant de 2 337,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 1 996,1 millions d'euros au 31 décembre 2025. Cette diminution, principalement liée aux remboursements de dettes locatives, aux renégociations et aux résiliations de contrats ainsi qu'à un impact négatif de change, est partiellement compensée par de nouveaux contrats, des renouvellements de contrats, des mises à jour des minima garantis et des variations de périmètre.

Perspectives

Compte tenu d'une dynamique commerciale solide en ce début 2026, sans impact matériel observé à ce jour du récent conflit au Moyen-Orient, nous prévoyons une croissance organique du chiffre d'affaires au-dessus de +5 % au premier trimestre 2026, incluant un impact positif des Jeux Olympiques d'hiver de Milan Cortina et une croissance du chiffre d'affaires devenant positive en Chine. À l'avenir, en nous appuyant sur cette bonne dynamique commerciale, nous prévoyons de continuer à faire croître graduellement nos indicateurs financiers clés, dont nos marges et notre génération de flux de trésorerie.

Informations complémentaires

Croissance du chiffre d'affaires trimestriel

• Croissance organique	T1	T2	S1	T3	T4	S2	2025
Mobilier urbain	+5,3 %	+3,6 %	+4,3 %	-1,1 %	+0,5 %	-0,2 %	+1,9 %
Transport	+6,1 %	+0,8 %	+3,2 %	+1,7 %	+4,7 %	+3,3 %	+3,3 %
Affichage	+4,6 %	-3,7 %	0,0 %	-6,9 %	-1,9 %	-4,2 %	-2,3 %
Total	+5,5 %	+1,6 %	+3,3 %	-0,9 %	+1,6 %	+0,5 %	+1,8 %

Indicateurs alternatifs de performance

La norme IFRS 11, applicable depuis le 1^{er} janvier 2014, conduit à retenir la méthode de la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint.

La norme IFRS 16, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, conduit à reconnaître au bilan, pour les contrats de location, une dette de location pour les loyers fixes contractuels en contrepartie d'un droit d'utilisation à l'actif amorti sur la durée du contrat. Au compte de résultat, la charge de loyer fixe est remplacée par l'amortissement de l'actif en résultat d'exploitation, sous la marge opérationnelle, et une charge d'intérêt sur la dette de loyer en résultat financier, sous le résultat d'exploitation. La norme IFRS 16 est sans impact sur les paiements cash mais le remboursement du principal de la dette de loyer est classé en flux de financement.

Toutefois, afin de refléter la réalité opérationnelle du Groupe et la lisibilité de notre performance, les données opérationnelles du reporting de gestion opérationnelle du Groupe, sur lequel s'appuient les dirigeants pour suivre l'activité, allouer les ressources et mesurer la performance continuent :

- d'intégrer proportionnellement les données opérationnelles des sociétés sous contrôle conjoint ;
- d'exclure l'impact IFRS 16 sur nos contrats de location « core business » (contrats de location d'emplacements destinés à des structures publicitaires hors contrats de location immobilière et de véhicules principalement).

Pour le compte de résultat, il s'agit de tous les agrégats jusqu'au résultat d'exploitation. Pour le tableau de flux de trésorerie, il s'agit de tous les agrégats jusqu'au cash-flow disponible.

En conséquence, conformément à IFRS 8, l'information sectorielle intégrée aux états financiers est en ligne avec cette information interne, et la communication financière externe du Groupe s'appuie donc sur cette information financière opérationnelle. L'information financière et les commentaires sont donc basés sur ces indicateurs alternatifs de performance, comparables aux données historiques, qui sont systématiquement réconciliés avec les états financiers IFRS.

En 2025, les impacts des normes IFRS 11 et IFRS 16 sur nos indicateurs alternatifs de performance sont les suivants :

- 293,7 millions d'euros pour la norme IFRS 11 sur le chiffre d'affaires (-302,7 millions d'euros pour la norme IFRS 11 en

2024) ; le chiffre d'affaires IFRS est donc de 3 673,4 millions d'euros (3 632,6 millions d'euros en 2024).

- 74,6 millions d'euros pour la norme IFRS 11 et 530,8 millions d'euros pour la norme IFRS 16 sur la marge opérationnelle (-71,9 millions d'euros pour la norme IFRS 11 et 603,8 millions d'euros pour la norme IFRS 16 en 2024) ; la marge opérationnelle IFRS est donc de 1 287,2 millions d'euros (1 296,3 millions d'euros en 2024).
- 54,0 millions d'euros pour la norme IFRS 11 et 81,0 millions d'euros pour la norme IFRS 16 sur le résultat d'exploitation avant charge de dépréciation (-55,3 millions d'euros pour la norme IFRS 11 et 95,6 millions d'euros pour la norme IFRS 16 en 2024) ; le résultat d'exploitation IFRS avant charge de dépréciation est donc de 460,0 millions d'euros (440,6 millions d'euros en 2024).
- 54,0 millions d'euros pour la norme IFRS 11 et 81,3 millions d'euros pour la norme IFRS 16 sur le résultat d'exploitation (-55,3 millions d'euros pour la norme IFRS 11 et 95,0 millions d'euros pour la norme IFRS 16 en 2024) ; le résultat d'exploitation IFRS est donc de 458,3 millions d'euros (448,4 millions d'euros en 2024).
- 11,9 millions d'euros pour la norme IFRS 11 sur les investissements nets (30,4 millions d'euros pour la norme IFRS 11 en 2024) ; les investissements nets IFRS sont donc de -284,2 millions d'euros (-293,8 millions d'euros en 2024).
- 2,7 millions d'euros pour la norme IFRS 11 et 551,8 millions d'euros pour la norme IFRS 16 sur le cash-flow disponible (3,8 millions d'euros pour la norme IFRS 11 et 600,8 millions d'euros pour la norme IFRS 16 en 2024) ; le cash-flow disponible IFRS est donc de 897,4 millions d'euros (836,5 millions d'euros en 2024).

Notes de définitions

1. **Chiffre d'affaires** : Il comprend au prorata le chiffre d'affaires des sociétés sous contrôle conjoint.
2. **Croissance organique** : La croissance organique du Groupe correspond à la croissance du chiffre d'affaires hors effet de change et effet de périmètre. L'exercice de référence reste inchangé par rapport aux données publiées, et la croissance organique est calculée en appliquant les taux de change moyens de l'exercice précédent au chiffre d'affaires de l'exercice en cours et en prenant en compte les variations de périmètre *prorata temporis*, mais en incluant les variations de chiffre d'affaires liées aux gains de nouveaux contrats et aux pertes de contrats précédemment en portefeuille.

3. **Marge opérationnelle** : Chiffre d'affaires diminué des coûts directs d'exploitation (hors pièces détachées de maintenance) et des coûts commerciaux, généraux et administratifs. Elle intègre au prorata les données des sociétés sous contrôle conjoint et exclut l'impact de la norme IFRS16 sur nos contrats « core business » (contrats de location d'emplacements destinés à des structures publicitaires, hors contrats immobiliers et de location de véhicules principalement).
4. **Résultat d'exploitation** : Marge opérationnelle diminuée des dotations aux amortissements et provisions nettes, des pertes de valeur des goodwill, des pièces détachées de maintenance et des autres charges et produits opérationnels. Il intègre au prorata les données des sociétés sous contrôle conjoint et exclut l'impact de la norme IFRS16 sur nos contrats « core business » (contrats de location d'emplacements destinés à des structures publicitaires, hors contrats immobiliers et de location de véhicules principalement).
5. **Résultat d'exploitation récurrent** : résultat d'exploitation hors reprise nette de provisions, charges de dépréciation et autres produits et charges opérationnels. Il inclut, sur une base proportionnelle, les données des sociétés sous contrôle conjoint et exclut l'impact de la norme IFRS 16 sur nos contrats « core business » (contrats de location d'emplacements pour les dispositifs publicitaires, à l'exclusion principalement des contrats de location immobilière et de véhicules).
6. **Résultat financier** : Hors impact des charges nettes d'actualisation et de revalorisation des dettes sur engagements de rachat de minoritaires (respectivement +11,5 millions d'euros et -8,3 millions d'euros en 2025 et 2024).
7. **Cash-flow disponible** : Flux net des activités opérationnelles diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions. Il inclut au prorata les données des sociétés sous contrôle conjoint et exclut l'impact de la norme IFRS16 sur nos contrats « core business » (contrats de location d'emplacement destinés à des structures publicitaires) et nos contrats « non-core business » (contrats immobiliers et de location de véhicules principalement).
8. **Capacité d'autofinancement** : Flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles hors variation du besoin en fonds de roulement. Elle inclut au prorata les données des sociétés sous contrôle conjoint et exclut l'impact de la norme IFRS16 sur nos contrats « core business » (contrats de location d'emplacement destinés à des structures publicitaires) et nos contrats « non-core business » (contrats immobiliers et de location de véhicules principalement).
9. **Dettes nettes** : Dette nette de la trésorerie gérée diminuée des découverts bancaires, excluant les impacts non-cash IAS 32 (dette sur engagements de rachat de minoritaires) et incluant les impacts non-cash IFRS 9 (sur la dette et les instruments financiers de couverture) et excluant les dettes locatives IFRS 16.

Croissance organique du chiffre d'affaires

m€		T1	T2	T3	T4	Année
Chiffre d'affaires 2024	(a)	801,6	1 006,1	948,2	1 179,5	3 935,3
Chiffre d'affaires IFRS 2025	(b)	797,7	935,0	855,8	1 084,9	3 673,4
Impacts de l'IFRS 11	(c)	60,3	75,3	70,3	87,8	293,7
Chiffre d'affaires 2025	d) = b) + c)	858,0	1 010,3	926,1	1 172,7	3 967,1
Effets de change	(e)	-1,5	24,2	27,6	38,1	88,4
Chiffre d'affaires 2025 aux taux de change 2024	(f) = d) + e)	856,5	1 034,5	953,7	1 210,8	4 055,5
Variation de périmètre	(g)	-11,0	-12,5	-14,1	-12,3	-49,9
Chiffre d'affaires organique 2025	(h) = (f) + (g)	845,5	1 022,0	939,6	1 198,5	4 005,7
Croissance organique	(i) = (h)/(a)-1	+5,5 %	+1,6 %	-0,9 %	+1,6 %	+1,8 %

m€	Impact des taux de change au 31 décembre 2025	Taux de change moyen	
		2025	2024
AUD	16,6	0,5709	0,6098
USD	14,0	0,8850	0,9239
BRL	11,3	0,1585	0,1718
CNY	9,5	0,1232	0,1284
Autres	37,0		
Total	88,4		

RÉCONCILIATION ENTRE LES DONNÉES AJUSTÉES ET LES DONNÉES IFRS

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros	2025				2024			
	DONNÉES IAP	IMPACT DES SOCIÉTÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT	IMPACT IFRS 16 DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES (1)	DONNÉES IFRS	DONNÉES IAP	IMPACT DES SOCIÉTÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT	IMPACT IFRS 16 DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES (1)	DONNÉES IFRS
Chiffre d'affaires	3 967,1	(293,7)		3 673,4	3 935,3	(302,7)		3 632,6
Charges d'exploitation nettes	(3 136,1)	219,1	530,8	(2 386,2)	(3 170,8)	230,7	603,8	(2 336,3)
Marge opérationnelle	831,1	(74,6)	530,8	1 287,2	764,5	(71,9)	603,8	1 296,3
Pièces détachées de maintenance	(49,9)	2,0		(48,0)	(46,9)	1,8		(45,0)
Amortissements et provisions (nets des reprises) (2)	(354,8)	19,9	(456,2)	(791,1)	(360,1)	16,9	(509,1)	(852,3)
Autres produits et charges opérationnels	6,5	(1,2)	6,4	11,8	42,8	(2,1)	0,9	41,6
Résultat d'exploitation avant charges de dépréciation	432,9	(54,0)	81,0	460,0	400,3	(55,3)	95,6	440,6
Charges nettes de dépréciation (3)	(1,9)		0,3	(1,6)	8,4		(0,5)	7,8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS CHARGES DE DÉPRÉCIATION	431,0	(54,0)	81,3	458,3	408,7	(55,3)	95,0	448,4

(1) Impact IFRS 16 sur les loyers core business des sociétés contrôlées.

(2) Les amortissements et provisions (nets des reprises) en données IAP incluent les dotations aux amortissements nettes des reprises pour respectivement -404,4 millions d'euros et -400,0 millions d'euros en 2025 et en 2024, et les reprises de provisions nettes des dotations pour respectivement 49,7 millions d'euros et 39,8 millions d'euros en 2025 et en 2024.

(3) Y compris dépréciation de l'actif net des sociétés sous contrôle conjoint.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	2025				2024			
	DONNÉES IAP	IMPACT DES SOCIÉTÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT	IMPACT IFRS 16 DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES (1)	DONNÉES IFRS	DONNÉES IAP	IMPACT DES SOCIÉTÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT	IMPACT IFRS 16 DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES (1)	DONNÉES IFRS
Capacité d'autofinancement	580,5	(13,9)	517,1	1 083,6	530,5	(14,9)	581,5	1 097,2
Variation du besoin en fonds de roulement	58,5	4,8	34,7	98,0	25,5	(11,7)	19,3	33,1
Flux nets des activités opérationnelles	639,0	(9,2)	551,8	1 181,6	556,0	(26,6)	600,8	1 130,3
Investissements	(296,1)	11,9		(284,2)	(324,2)	30,4		(293,8)
CASH-FLOW DISPONIBLE	342,9	2,7	551,8	897,4	231,9	3,8	600,8	836,5

(1) Impact IFRS 16 sur les loyers core et non-core business des sociétés contrôlées.

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE JCDECAUX SE

NATURE DES INDICATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (en euros)	3 245 685	3 245 685	3 249 631	3 264 373	3 264 373
b) Nombre d'actions ordinaires	212 902 810	212 902 810	213 161 658	214 128 663	214 128 663
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (EN EUROS)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	81 383 599	99 570 654	111 232 886	117 352 676	120 869 392
b) Résultat avant impôts, participation et charges calculées (amort. et prov.)	-19 455 817	689 364	975 724 922	72 353 153	36 733 758
c) Impôts sur les bénéfices	-4 047 411	-3 053 327	-9 128 053	-11 620 905	-11 904 991
d) Participation des salariés					
e) Résultat après impôts, participation et charges calculées (amort. et prov.)	-18 399 420	229 050 975	807 685 023	181 516 272	159 133 668
f) Dividendes distribués	0	0	0	117 770 765	(1)
III - RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)					
a) Résultat après impôts et participation mais avant charges calculées	-0,07	0,02	4,62	0,39	0,23
b) Résultat après impôts, participation et charges calculées	-0,09	1,08	3,79	0,85	0,74
c) Dividende net attribué à chaque action	0	0	0	(1)	(1)
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	500	528	575	606	603
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en euros)	34 282 720	41 721 375	48 292 519	51 782 152	53 757 099
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc ;..) (en euros)	16 015 858	18 495 304	20 675 438	22 611 386	23 670 895

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la proposition d'affectation du résultat 2025.

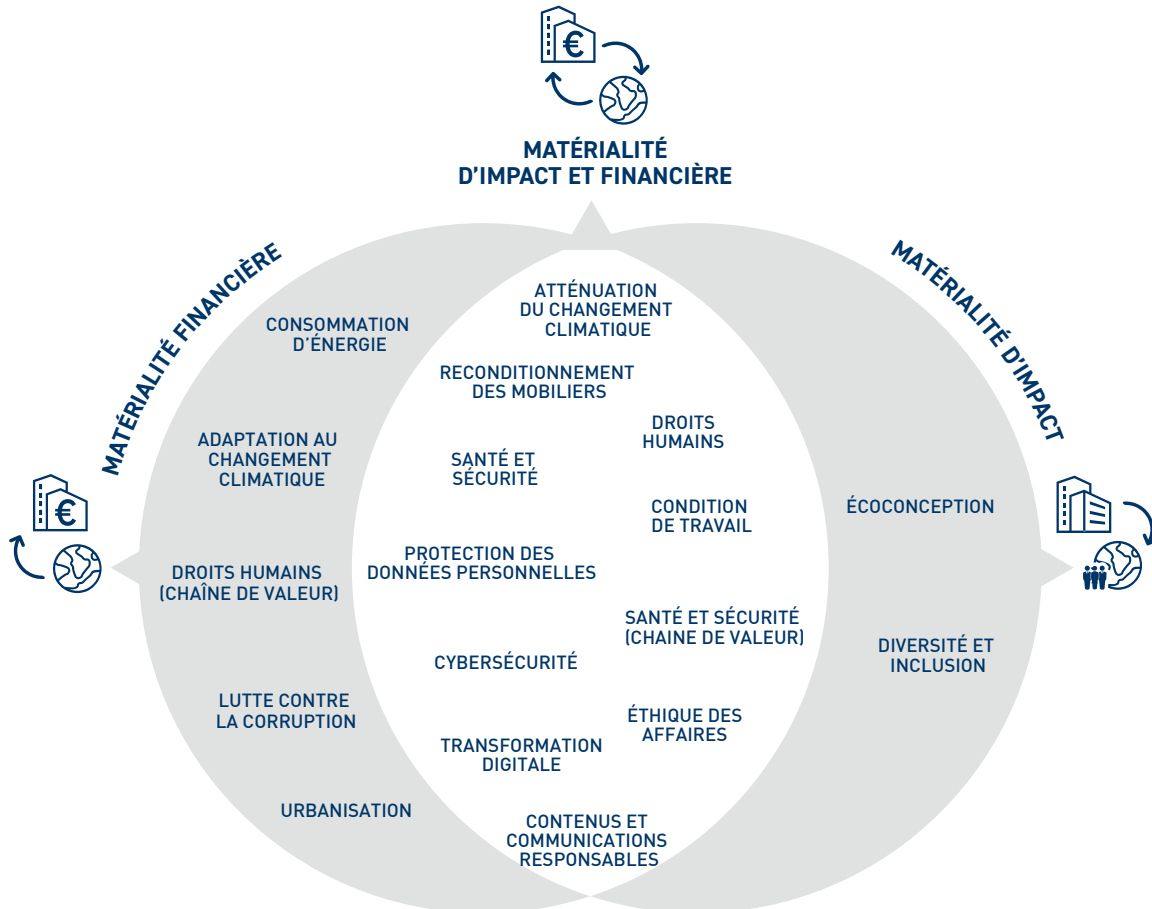
FAITS MARQUANTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2025

En tant que média d'influence et d'utilité publique reconnu, JCDecaux se fait un devoir d'intégrer tous les enjeux de développement durable dans ses activités. Le Groupe s'attache à déployer continuellement de nouvelles actions en faveur du développement durable.

La Stratégie RSE 2030 - Le média utile et durable

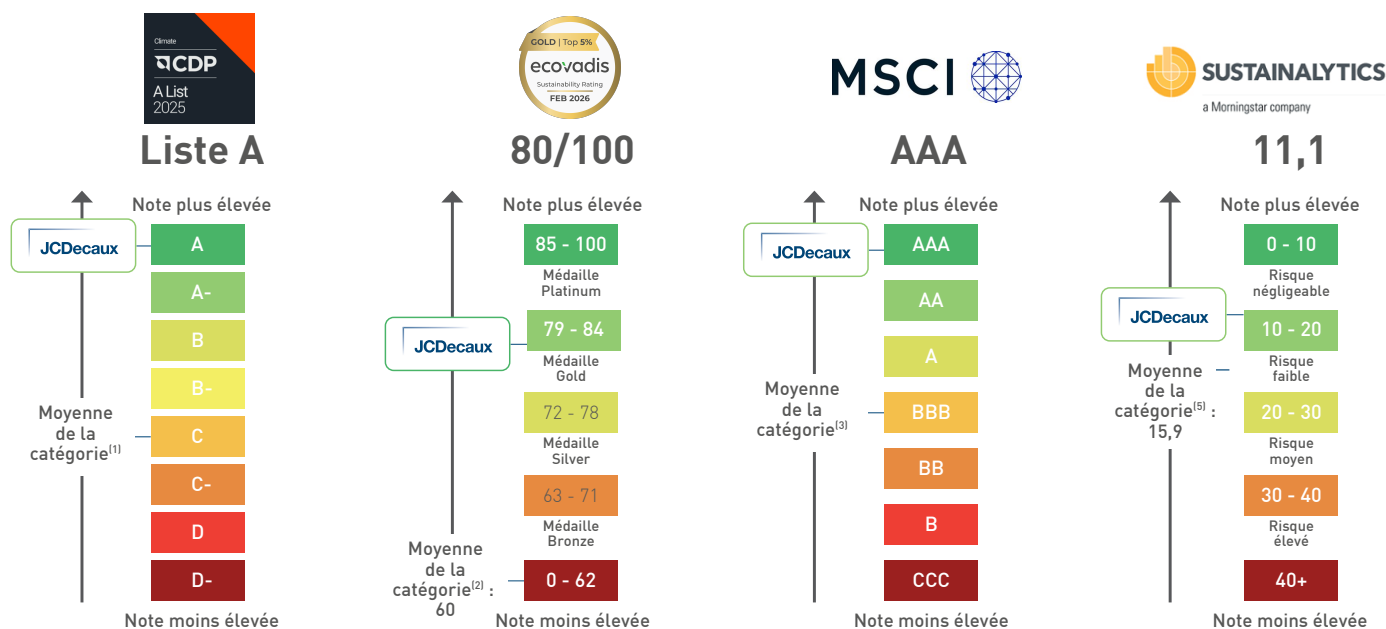
<p>POUR DES LIEUX DE VIE PLUS DURABLES</p>  <p>DÉVELOPPER DES MOBILIERS ET SERVICES UTILES POUR TOUS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systématiser l'écoconception pour une meilleure performance environnementale et sociétale • Développer et déployer nos innovations responsables et les mobiliers les plus vertueux • Contribuer à la protection de la biodiversité dans les villes <p>PROMOUVOIR UNE COMMUNICATION EXTÉRIEURE RESPONSABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager davantage les campagnes responsables • Assurer la sécurité de nos activités numériques • Soutenir une communication d'intérêt général au service de l'Agenda 2030 des Nations Unies 	<p>POUR UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE OPTIMISÉE</p>  <p>DÉPLOYER UNE STRATÉGIE CLIMAT AMBITIEUSE VISANT LE NET ZÉRO CARBONE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire davantage les émissions de nos opérations (scopes 1 et 2) • Réduire les émissions tout au long de notre chaîne de valeur (scope 3) • Contribuer au-delà de notre chaîne de valeur <p>MAÎTRISER NOS AUTRES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une gestion responsable de nos déchets dans une démarche d'économie circulaire • Encourager une consommation d'eau responsable 	<p>POUR UNE CULTURE DE RESPONSABILITÉ DE NOTRE ÉCOSYSTÈME</p>  <p>AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser tous nos collaborateurs • Prendre soin de tous nos collaborateurs • Accompagner le développement de nos collaborateurs • Favoriser la diversité et l'inclusion <p>ADOPTER UNE CONDUITE EXEMPLAIRE DES AFFAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption • Accompagner nos fournisseurs dans le déploiement de pratiques plus responsables • Assurer la protection des données personnelles
---	--	--

A l'issue de ces travaux, 20 des 37 sujets de durabilité pré-identifiés ont été évalués comme matériels :



Notre performance reconnue par les standards internationaux (information volontaire)

Chaque année, la performance RSE du Groupe est évaluée par quatre acteurs internationaux majeurs de la notation extra-financière reconnus pour leur expertise dans leur domaine :



CDP CLIMATE CHANGE	ECOVADIS	MSCI ESG	SUSTAINALYTICS
Depuis 2011, JCDecaux répond au CDP. En 2025, JCDecaux est référencé sur la liste A pour la troisième année consécutive et fait partie d'une minorité d'entreprises ayant atteint le niveau « Leadership » dans la catégorie Services Web et Marketing.	Le Groupe répond au questionnaire EcoVadis depuis 2021. En 2025, le Groupe est classé Or avec un score global de 80/100, se plaçant ainsi dans le top 5 % des entreprises évaluées.	Référencé depuis 2013 par MSCI, JCDecaux obtient la note AAA en 2025 et est ainsi classé parmi les meilleures entreprises du secteur des médias.	En 2025, JCDecaux obtient la note de 11,9 (low risk). Le Groupe se classe à la 33 ^{ème} place sur 270 entreprises du secteur Media qui sont évaluées.

(1) Services Web et Marketing, (2) Publicité et études de marché, (3) Média et divertissement, (4) Média, (5) Média et publicité

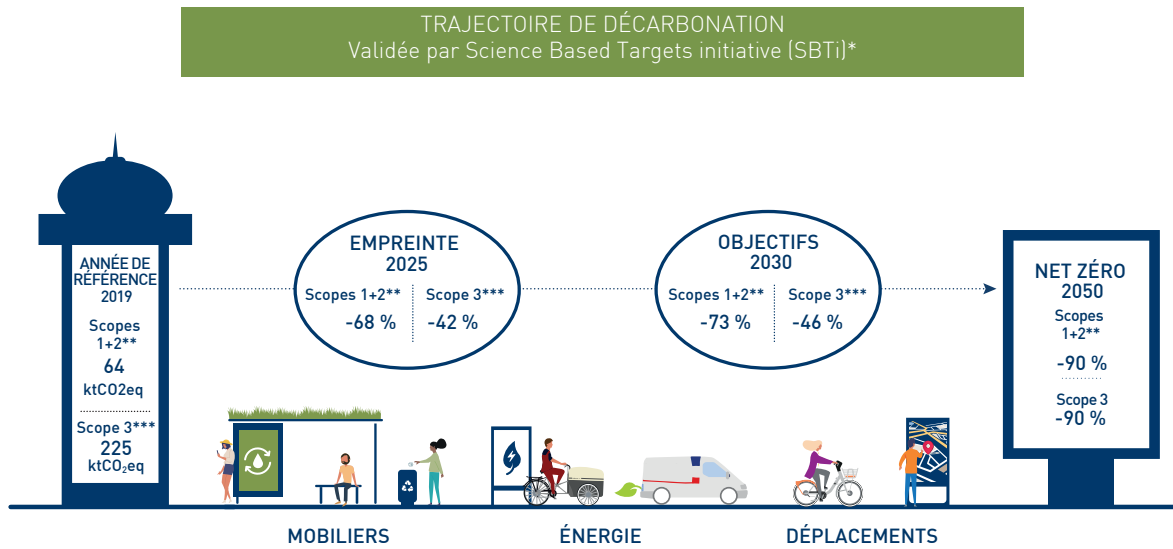
De plus, JCDecaux est référencé dans la liste « Prime » de l'agence ISS CORPORATE ESG RESPONSIBILITY depuis 2013, ce statut étant attribué aux entreprises dépassant le seuil sectoriel en termes de performances ESG.

FOCUS « TRAJECTOIRE SBTi »

JCDecaux a adopté une trajectoire de réduction fondée sur des cibles scientifiques via la Science-Based Targets Initiative (SBTi).

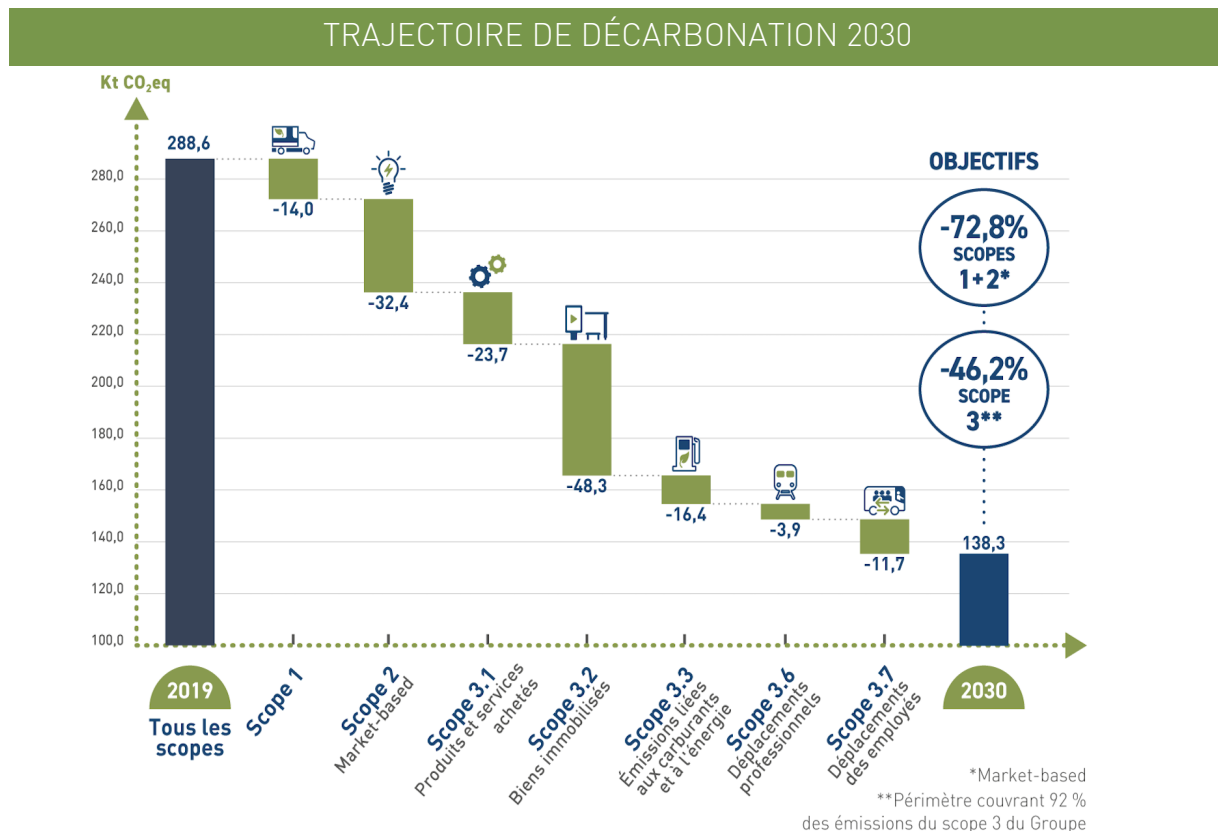
En juin 2024, les objectifs de réduction carbone de JCDecaux ont été revus et validés par la SBTi. L'équipe de validation SBTi a confirmé que les objectifs à court terme pour les scopes 1 et 2 sont conformes à une trajectoire de 1,5°C, et que les objectifs à long terme pour les scopes 1, 2 et 3 sont alignés avec les trajectoires d'atténuation de 1,5°C pour atteindre le Net Zéro Carbone d'ici 2050.

La trajectoire de réduction des émissions du Groupe validée par SBTi et communiquée ci-dessous en données ajustées (cf. ESRS 2 BP1 concernant les informations expliquant le passage entre le périmètre IFRS et le périmètre Ajusté).



*Trajectoire auditée par un tiers indépendant
**Market based
***Périmètre couvrant 92 % des émissions scope 3 du Groupe

Le graphique ci-après représente les objectifs de réduction des émissions du Groupe à moyen et long terme avec une répartition des efforts de réduction selon les scopes et sous-scopes sur lesquels le Groupe s'est engagé :



POLITIQUE SOCIALE DU GROUPE



Garantir les **Droits Humains** et les **valeurs sociales fondamentales** du Groupe

Offrir un **cadre de travail sûr et de qualité**

Promouvoir un environnement de travail **où chacun peut s'exprimer librement** et **favoriser le dialogue social**

Proposer une politique de **rémunération et d'avantages sociaux attractive**

Encourager une culture d'entreprise qui promeut la **diversité et l'inclusion**



Poursuivre la mise en place d'une Politique **Santé-Sécurité** et favoriser le **bien-être au travail**

Assurer une **protection sociale** pour chaque collaborateur

Offrir des **congés personnels** pour faire face aux événements de la vie

Protéger **les collaborateurs de toutes formes de violences et de harcèlement** sur le lieu de travail

Prendre en compte la **satisfaction des collaborateurs**

Renforcer le déploiement de **modes de travail agiles**



Définir des **standards de recrutement** et renforcer l'expérience candidat

Définir une **politique d'accueil** des nouveaux collaborateurs

Promouvoir la formation et encourager la **montée en compétence**

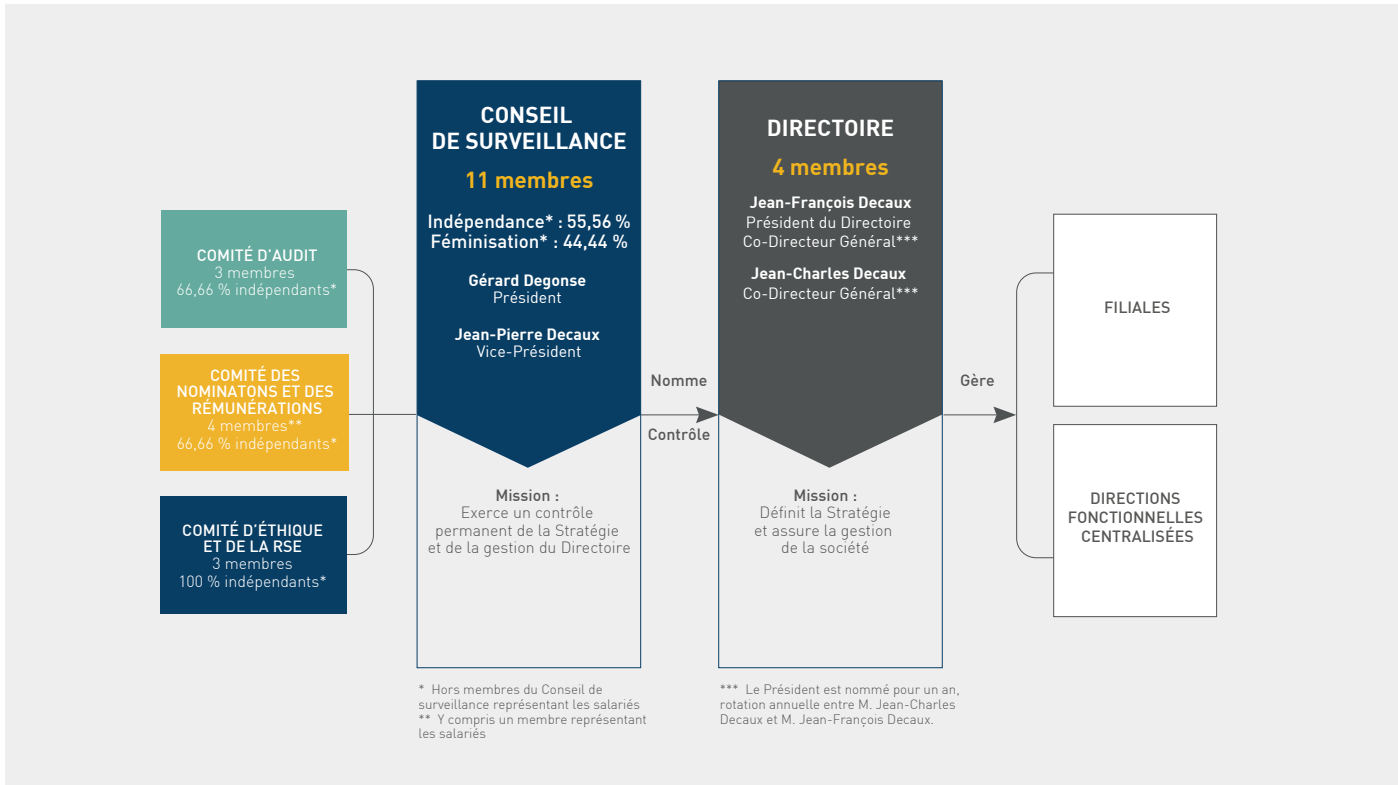
Renforcer la **gestion des carrières**

GOUVERNANCE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Au 31 décembre 2025, le Directoire est composé de quatre membres nommés par le Conseil de surveillance : M. Jean-François Decaux (Président du Directoire), M. Jean-Charles Decaux (Directeur Général), M. Emmanuel Bastide et M. David Bourg. La durée de leur mandat est de trois ans. M. Daniel Hofer a été membre du Directoire jusqu'au 31 août 2025.

Le Président est nommé pour un an (rotation annuelle entre M. Jean-François Decaux et M. Jean-Charles Decaux décidée lors du Conseil de surveillance consécutif à l'Assemblée Générale annuelle). De par les statuts, le Directeur Général a les mêmes pouvoirs de représentation que le Président du Directoire.



M. Jean-François Decaux
Président du Directoire (mandat d'un an)
Co-Directeur Général



M. Jean-Charles Decaux
Co-Directeur Général



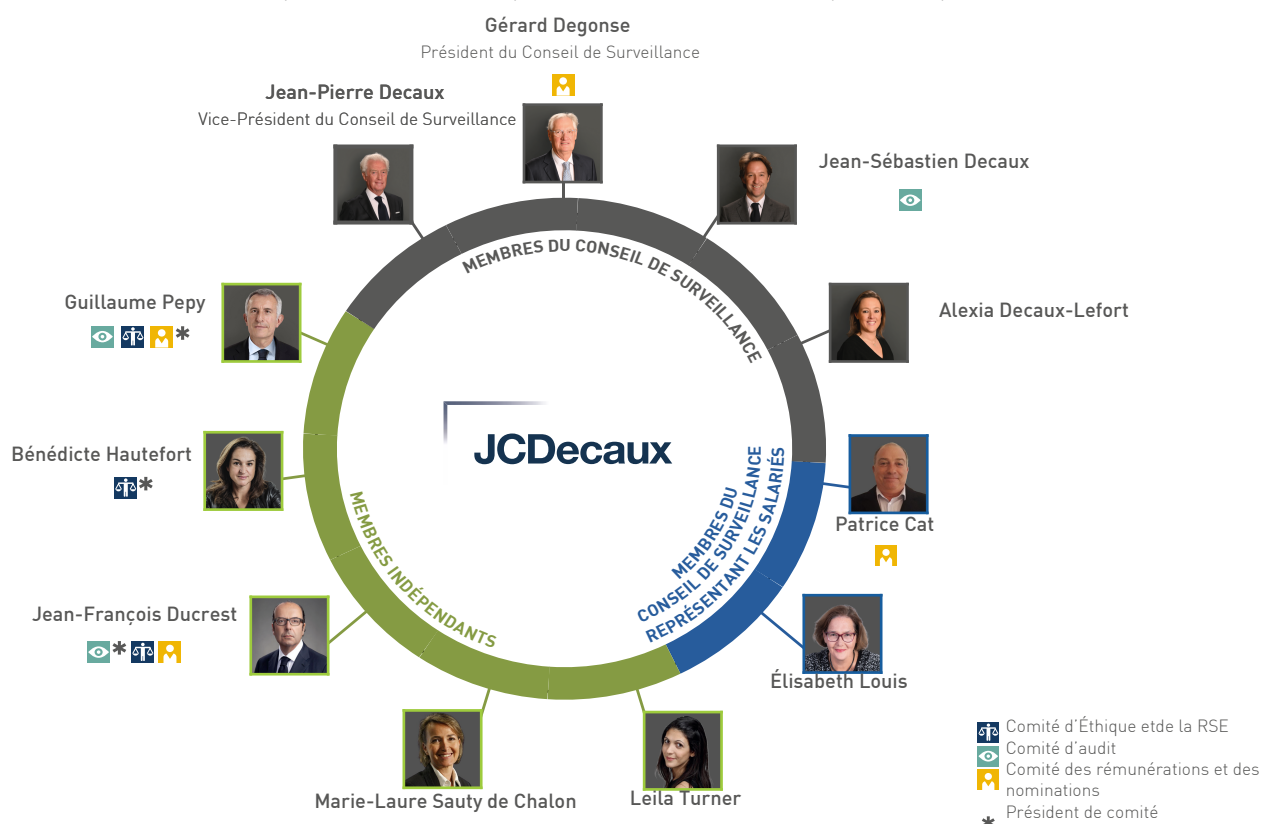
M. David Bourg
Directeur Général Finance,
Systèmes d'Information et Opérations Groupe



M. Emmanuel Bastide
Directeur Général Asie

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2025, le Conseil de surveillance est composé de onze membres : M. Gérard Degonse (Président), M. Jean-Pierre Decaux (Vice-Président), M. Jean-Sébastien Decaux, M^{me} Alexia Decaux-Lefort, M. Jean-François Ducrest, M^{me} Bénédicte Hautefort, M. Guillaume Pepy, (depuis le 14 mai 2025 en remplacement de M. Michel Bleitrach), M^{me} Marie-Laure Sauty de Chalon, M^{me} Leila Turner (nommés par l'Assemblée Générale), M. Patrice CAT (nommé membre du Conseil de surveillance représentant les salariés par le Comité Social et Économique et dont le mandat a été renouvelé par la Comité de la Société Européenne le 22 juillet 2024) et M^{me} Elisabeth LOUIS (nommée membre du Conseil de surveillance représentant les salariés par le Comité Social et Economique le 26 septembre 2023).



Nombre de membres	Taux d'indépendance*	Taux d'assiduité	Taux de féminisation*	Âge moyen	Ancienneté moyenne
11	55,5 %	100 %	44,4 %	59 ans	8 ans

Les Comités du Conseil de Surveillance



* Hors membres du Conseil de surveillance représentant les salariés

6 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DONT LE RENOUVELLEMENT EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DONT LE RENOUVELLEMENT EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE

Les mandats de membre du Conseil de surveillance de M. Gérard Degonse, M. Jean-Pierre Decaux, M. Jean-Sébastien Decaux, Mme Bénédicte Hautefort, Mme. Marie-Laure Sauty de Chalon et Mme. Leila Turner arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 13 mai 2026.

En application de la politique de diversité, le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, soumet à votre approbation le renouvellement des mandats de :

- **M. Gérard Degonse pour une durée d'1 an***

M. Gérard Degonse dispose d'une connaissance approfondie du Groupe JCDecaux, pour y avoir occupé le poste de Directeur Général Finance et Administration Groupe et de membre du Directoire de JCDecaux SE, de 2000 à 2010. En tant que Président du Conseil de surveillance, il contribue activement à la qualité des débats au sein du Conseil. Il est par ailleurs membre impliqué du Comité des rémunérations et des nominations.

Son taux d'assiduité au Conseil de surveillance sur les 3 années de son mandat s'établit à 100 %

- **M. Jean-Pierre Decaux pour une durée d'1 an***

M. Jean-Pierre Decaux est très attaché à la réussite de la Société en tant que membre de la famille Decaux. Il dispose d'une connaissance approfondie du Groupe JCDecaux et de son secteur d'activité pour y avoir exercé toute sa carrière et avoir été un ancien cadre dirigeant et ce, dès la création de la Société en 1964

Son taux d'assiduité au Conseil de surveillance au cours de son mandat annuel s'établit à 100 %.

- **M. Jean-Sébastien Decaux pour une durée de 3 ans**

M. Jean-Sébastien Decaux a quitté en 2019 les fonctions opérationnelles qu'il exerçait au sein du Groupe JCDecaux depuis 1998 ainsi que son mandat de membre du Directoire de JCDecaux SE pour se consacrer aux activités philanthropiques de la famille Decaux.

Son renouvellement viendrait renforcer l'expérience du Conseil en matière d'expertise internationale, financière, et de connaissance du digital, des médias et de la communication extérieure ainsi que de la conduite des affaires dans ce secteur d'activité.

Son taux d'assiduité au Conseil de surveillance sur les 3 années de son mandat s'établit à 100 %.

- **Mme Bénédicte Hautefort pour une durée de 3 ans**

Mme Bénédicte Hautefort est la cofondatrice et présidente de SCALENS, agence de communication financière, et de l'hebdo des AG, publication digitale de référence sur l'actualité de la gouvernance et des relations investisseurs sur la Place de Paris. Elle apporte au Groupe son expertise en matière de communication financière. C'est un membre indépendant et elle est présidente du Comité d'Ethique et de la RSE depuis le 14 mai 2025.

Son taux d'assiduité au Conseil de surveillance sur les 3 années de son mandat s'établit à 100%.

- **Mme. Marie-Laure Sauty de Chalon pour une durée de 3 ans**

Mme Marie-Laure Sauty de Chalon a occupé des postes de Direction Générale dans des Groupes à dimension internationale. C'est un membre indépendant qui est par ailleurs impliqué dans la gouvernance de plusieurs autres sociétés, notamment cotées.

Son taux d'assiduité au Conseil de surveillance sur les 3 années de son mandat s'établit à 100 %.

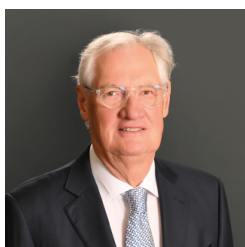
- **Mme. Leila Turner pour une durée de 3 ans**

Mme Leila Turner est un membre indépendant qui apporte au Groupe son expertise dans le domaine du digital grâce à ses fonctions précédemment exercées au sein de Fabernovel qui est une agence dédiée notamment à la transformation numérique des grands groupes et à sa fonction actuelle de Directrice de l'Innovation de l'Expérience Client de Chanel Mode.

Son taux d'assiduité au Conseil de surveillance sur les 3 années de son mandat s'établit à 100 %.

Vous trouverez ci-après les biographies de ces six membres du Conseil de surveillance

M. GERARD DEGONSE Président du Conseil de surveillance



78 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
15 mai 2013

DATE DU DERNIER RENOUELEMENT : 14 mai 2025

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NOMBRE D'ACTIONS : 17 056 actions

Président du Conseil de surveillance depuis le 15 mai 2013, le Conseil de surveillance du 14 mai 2025 l'a reconduit dans cette fonction pour la durée de son mandat de membre du Conseil (soit jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025).

M. Gérard Degonse est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris. M. Gérard Degonse a occupé le poste de Directeur Général Délégué de JCDecaux Holding jusqu'au 30 juin 2017.

M. Gérard Degonse a également occupé le poste de Directeur Général Finance et Administration du Groupe JCDecaux, dont il a été membre du Directoire, de 2000 à 2010. Avant de rejoindre le Groupe JCDecaux, M. Gérard Degonse était Directeur du Financement et de la Trésorerie du Groupe Elf Aquitaine. Auparavant, il avait été Vice President Treasurer et Company Secretary d'Euro Disney.

M. Gérard Degonse est également membre du Comité des rémunérations et des nominations depuis le 15 mai 2013.

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

SCI CARO DES PINS (France)

- Gérant (1^{ère} nomination : 22 mars 2018)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Decaux Frères Investissements (SAS) (France)

- Administrateur (jusqu'au 15 décembre 2022)

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS : 100 %

M. JEAN-PIERRE DECAUX Vice-Président du Conseil de surveillance



81 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
9 octobre 2000

DATE DU DERNIER RENOUELEMENT : 14 mai 2025

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NOMBRE D'ACTIONS : 1 574 actions

Vice-Président du Conseil de surveillance depuis le 9 octobre 2000, le Conseil de surveillance du 14 mai 2025 l'a reconduit dans cette fonction pour la durée de son mandat de membre du Conseil (soit jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025).

Tout au long de sa carrière au sein du Groupe, qu'il a rejoint dès son origine en 1964, M. Jean-Pierre Decaux a exercé de nombreux mandats. Il a notamment été Président-Directeur Général de la Société S.O.P.A.C.T. (Société de Publicité des Atribus® et des Cabines Téléphoniques) de 1975 à 1988, Président-Directeur Général de la Société R.P.M.U. (Régie Publicitaire de Mobilier Urbain) de 1980 à 2001, Directeur Général de Decaux SA (devenue JCDecaux SA) de 1989 à 2000 et Président-Directeur Général de la Société S.E.M.U.P. (Société d'Exploitation du Mobilier Urbain Publicitaire) de 1995 à 2001.

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

SCI Bagavi

- Gérant (1^{ère} nomination : nc)

SCI Critelca

- Gérant (1^{ère} nomination : nc)

SCI JPJM

- Gérant (1^{ère} nomination 15 janvier 2016)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

6 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DONT LE RENOUELEMENT EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE

M. JEAN-SEBASTIEN DECAUX Membre du Conseil de surveillance



49 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine
(France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
14 mai 2020

DATE DU DERNIER
RENOUELEMENT : 16 mai 2023

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se
réunira en 2026 pour statuer sur les
comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2025.

NOMBRE D'ACTIONS :

3 752 actions (dont 1 752 détenues en
nue-propriété) et 466 950 actions au
travers de la société Holding des
Dhuits

M. Jean-Sébastien Decaux a rejoint JCDecaux en 1998 au Royaume-Uni.

En 2001, à l'issue de l'accord entre IGP (famille du Chêne de Vère), Rizzoli Corriere della Sera et JCDecaux, il a été nommé Directeur Général du Mobilier Urbain ainsi que Directeur Commercial de la Société italienne IGPDecaux.

À partir de 2004, il prend également la direction des filiales belge et luxembourgeoise. En 2010, M. Jean-Sébastien Decaux est nommé Directeur Général Europe du Sud, poste créé afin de regrouper les activités de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie au sein d'une même entité régionale.

Du 1^{er} mars 2013 au 31 décembre 2019, M. Jean-Sébastien Decaux était Directeur Général Europe du Sud, Belgique et Luxembourg, Directeur Général Afrique et Israël et membre du Directoire de JCDecaux SA.

M. Jean-Sébastien Decaux a constitué le fonds de dotation Terre & Fils qui a pour ambition de valoriser les richesses des territoires et soutenir les savoir-faire historiques. Ce fonds de dotation mène des recherches et soutient des associations qui entretiennent des savoir-faire locaux. En 2024, Terre & Fils Investissement a notamment investi et pris la présidence de la société Terre Sauvage Média.

M. Jean-Sébastien Decaux est membre du Comité d'audit depuis le 16 mai 2023.

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

IGPDecaux Spa (Italie)

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

JCDecaux Holding (SAS) (France)

Decaux Frères Investissements (SAS) (France)

Holding des Dhuits (Luxembourg)

Apolline Immobilier (SAS) (France)

Terre & Fils Investissement (SAS) (France)

Galatée Films (SAS) (France)

Médiavision et Jean Mineur (France)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

JCDecaux Holding (SAS) (France)

Holding des Dhuits (Luxembourg)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

- Président du Conseil d'administration (1^{ère} nomination : 30 juin 2015)

- Directeur Général (depuis le 30 juin 2025)

- Président (jusqu'au 30 juin 2025)

- Administrateur (1^{ère} nomination : 22 juin 2009)

- Directeur Général (1^{ère} nomination : 24 octobre 2007)

- Administrateur (1^{ère} nomination : 24 octobre 2007)

- Gérant (1^{ère} nomination : 21 décembre 2023)

- Directeur Général (1^{ère} nomination : 27 novembre 2015)

- Président (1^{ère} nomination : 3 juillet 2019)

- Président du Comité stratégique (depuis le 28 octobre 2022)

- Administrateur (1^{ère} nomination : 15 juin 2023)

- Directeur Général (jusqu'au 4 avril 2024)

- Président (jusqu'au 31 mars 2022)

- Directeur Général (jusqu'au 1^{er} avril 2021)

- Administrateur (jusqu'au 21 décembre 2023)

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'AUDIT : 100%

M^{ME} BÉNÉDICTE HAUTEFORT Membre (indépendant) du Conseil de surveillance



57 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ERE} NOMINATION :
11 mai 2017

DATE DU DERNIER RENOUELEMENT : 16 mai 2023

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NOMBRE D'ACTIONS : 1 000 actions

M^{ME} Bénédicte Hautefort est une entrepreneuse fintech et une experte en gouvernance à Paris, cofondatrice et présidente de Scalens, la première fintech dédiée aux sociétés cotées, avec des clients comprenant à la fois des entreprises, des investisseurs et des autorités de régulation dans 14 pays d'Europe, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

M^{ME} Bénédicte Hautefort a une expérience approfondie des questions de gouvernance. Diplômée d'HEC et de l'EHESS, elle a eu un parcours d'auditeur (Arthur Andersen) et de direction financière et stratégique d'entreprise (Péchiney), avant de créer en 2003 une première agence de communication financière, InvestorSight, puis intègre Havas Paris en 2011.

M^{ME} Bénédicte Hautefort a créé l'Hebdo des AG en 2018, devenu Scalens en 2022 en fusionnant avec l'entreprise Praexo.

M^{ME} Bénédicte Hautefort a été également administratrice du Groupe Flo et Présidente de son Comité d'audit, de 2013 à sa sortie de la cote en 2023.

M^{ME} Bénédicte Hautefort a été également membre du Comité d'audit du 11 mai 2017 jusqu'au 14 mai 2025. Elle est membre du Comité d'Ethique et de la RSE depuis le 16 mai 2023 et Présidente de ce comité depuis le 14 mai 2025.

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

SCALENS

- Président (depuis le 1er mars 2022)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Groupe Flo (société cotée)

- Administrateur (jusqu'en mars 2023)

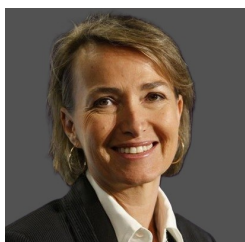
TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITE D'ETHIQUE ET DE LA RSE : 100%

TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'AUDIT : 100 %

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

M^{ME} MARIE-LAURE SAUTY DE CHALON Membre (indépendant) du Conseil de surveillance



63 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ERE} NOMINATION :
11 mai 2017

DATE DU DERNIER RENOUELEMENT : 16 mai 2023

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NOMBRE D'ACTIONS : 1 000 actions

M^{ME} Marie-Laure Sauty de Chalon détient une maîtrise en droit et est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Après une carrière dans diverses régies publicitaires au sein de la presse et de la télévision, M^{ME} Marie-Laure Sauty de Chalon a pris la Direction générale de Carat Interactive en 1997.

En 2001, elle devient Président-directeur général de Consodata North America.

Elle a ensuite pris en 2004 la tête du Groupe Aegis Media en France et en Europe du Sud. Elle a été de juin 2010 à mai 2018, Présidente-directrice générale du Groupe Aufeminin.

Elle a fondé Factor K en juillet 2018 et est professeur à l'Institut d'Études Politiques de Paris.

M^{ME} Marie-Laure Sauty de Chalon était également membre de l'Autorité de la concurrence entre 2014 et 2021.

M^{ME} Marie-Laure Sauty de Chalon est Présidente de la société Factor K (dans laquelle le groupe NRJ détient une participation minoritaire) depuis juillet 2018 et Présidente du Conseil d'administration de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) depuis janvier 2022.

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

LVMH (France) (société cotée)

- Administrateur (1^{ère} nomination : 1er mai 2011)

Carrefour (France) (société cotée)

- Administrateur (1^{ère} nomination : 1er juillet 2017)

FACTOR K (France)

- Président (1^{ère} nomination : 18 juillet 2018)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Coorpacademy (France)

- Administrateur (jusqu'en mars 2022)

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

6 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DONT LE RENOUELEMENT EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE

M^{ME} LEILA TURNER Membre (indépendant) du Conseil de surveillance



43 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine (France)

DATE DE 1^{ÈRE} NOMINATION :
11 mai 2017

DATE DU DERNIER RENOUELEMENT : 16 mai 2023

DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :
Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NOMBRE D'ACTIONS : 1 000 actions

Mme Leila Turner est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'un Master en relations internationales de Columbia University à New York. Après quelques années à San Francisco consacrées au rapprochement des grands groupes et des start-ups, Mme Leila Turner rejoint FABERNOVEL à Paris en 2011 pour participer au lancement d'une activité dédiée au développement de la culture et des pratiques d'innovation des leaders d'entreprise.

Elle prend en 2015 la responsabilité de CEO de FABERNOVEL INNOVATE, l'agence d'innovation du Groupe FABERNOVEL dont elle devient Partner.

Mme Leila Turner rejoint la maison CHANEL et s'installe à New York en 2018 pour participer au lancement de la Direction innovation au sein de laquelle elle dirige les expérimentations de nouvelles expériences ou de services. Elle occupe depuis septembre 2022, le rôle de Directrice de l'Innovation de l'Expérience Client de Chanel Mode et est de nouveau basée à Paris.

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Néant

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

Néant

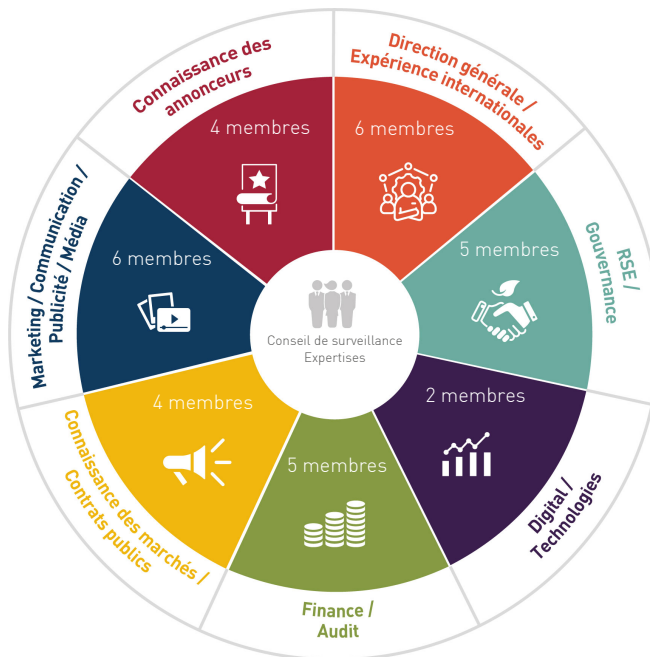
Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %

Pour rappel, les profils présents au Conseil sont jugés diversifiés (hors membres du Conseil représentant les salariés). Leurs compétences recouvrent les domaines suivants :



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DONT LA NOMINATION EST PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE

En application de la politique de diversité, le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, soumet à votre approbation la nomination de Mme Isabelle Schlumberger en qualité de membre du Conseil de surveillance

Vous trouverez ci-après sa biographie :

M^{ME} ISABELLE SCHLUMBERGER



64 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine
(France)

NOMBRE D'ACTIONS : 13 361 actions

Diplômée de Sciences-Po Paris et de l'Université Paris Dauphine-PSL, Isabelle Schlumberger a bâti une carrière remarquable de plus de 40 ans chez Havas/Avenir puis JCDecaux. Après avoir exercé des fonctions financières durant ses 15 premières années, elle rejoint JCDecaux en 1999 lors du rachat d'Avenir Havas Media, alors qu'elle dirigeait la branche Transports UK à Londres.

Sa carrière chez JCDecaux est marquée par des responsabilités croissantes : direction générale de la filiale aéroportuaire (2000), supervision des activités en Europe et développement international, puis direction générale commerce de la France (2006-2025).

Son périmètre s'est étendu au marketing en 2017 et à d'autres pays (Belgique, Luxembourg, Israël) en 2019, formant la zone FLIB, la plus importante de l'entreprise en termes de chiffre d'affaires. Elle a également rejoint le board de Viooh et est devenue la première chairwoman du Sales & Marketing Committee en 2020.

Parallèlement à ses fonctions principales, Isabelle Schlumberger a développé des initiatives novatrices comme JCDecaux Artvertising (toiles publicitaires sur monuments historiques) et le concept PUR (point urbain de récupération) pour le recyclage des déchets urbains. Son leadership, son élégance managériale et la qualité de ses relations humaines ont fait d'elle une figure respectée dans le monde de la communication et des médias.

SOCIÉTÉS

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans les sociétés du groupe

Extime Media (France)
STRATUS (France)
SOMUPI (France)
JCDecaux Bolloré Holding (France)
JCDecaux Israel Ltd (Israël)
Jean-Claude Decaux Luxembourg S.A.
(Luxembourg)
JCDecaux Street Furniture Belgium (Belgique)
JCDecaux Insert Belgium (Belgique)
VIOOH (UK)

FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

Administratrice (jusqu'au 30 septembre 2025)
Administratrice (jusqu'au 30 septembre 2025)
Administratrice (jusqu'au 30 septembre 2025)
Membre du Conseil Exécutif (jusqu'au 30 septembre 2025)
Board of Directors /CEO (jusqu'au 30 septembre 2025)
Administratrice (jusqu'au 30 septembre 2025)
Administratrice (jusqu'au 30 septembre 2025)
Administratrice (jusqu'au 30 septembre 2025)
Administratrice (jusqu'au 30 septembre 2025)

Mandats ou fonctions exercés en 2025 dans des sociétés hors groupe

Société Civile du Val Richer (France) Gérante (1ère nomination : n/a)
Majelan X (ex ETX STUDIO) (France) Administratrice (1ère nomination : 30 juin 2021)
Fondation John Bost (France) Administratrice (1ère nomination : n/a)
Wattsy (France) Membre du Comité de Surveillance (1ère nomination : 25 janvier 2024)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Par les 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} résolutions, il vous est demandé d'approuver la politique de rémunération du Président du Directoire, du Directeur Général, des membres du Directoire, du Président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance, conformément aux dispositions du Code de commerce.

Cette politique est conforme à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale. Elle décrit toutes les composantes de la rémunération fixe et variable et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est décrite dans le Document d'Enregistrement Universel, chapitre Gouvernement d'Entreprise.

Ce document peut être consulté sur le site internet de la Société www.jcdecaux.com

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATIONS VERSÉS OU ATTRIBUÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX EN 2025

- **Vote général pour l'ensemble des mandataires sociaux en application du I de l'article L.22-10-34 du code de commerce**

Par la 16^{ème} résolution, il vous est demandé d'approuver les informations listées à l'article L 22-10-9 I du Code de commerce incluant notamment la rémunération totale et les avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice à l'ensemble des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de surveillance).

Lesdits éléments de rémunération sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel, chapitre « Gouvernement d'Entreprise ».

Ce document peut être consulté sur le site internet de la Société www.jcdecaux.com.

- **Vote spécifique pour chaque dirigeant mandataire social en application du II de l'article L.22-10-34 du code de commerce**

Par les 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} résolutions, il vous est demandé d'approuver les informations mentionnées à l'article L.22-10-34 II du Code de commerce, à savoir les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice au Président du Directoire, au Directeur Général, aux autres membres du Directoire et au Président du Conseil de surveillance.

Lesdits éléments de rémunération sont présentés dans les tableaux ci-dessous et également disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel, chapitre Gouvernement d'Entreprise.

Ce document peut être consulté sur le site internet de la Société www.jcdecaux.com.

M. JEAN-FRANCOIS DECAUX

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	1 096 938	<p>Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de Monsieur Jean-François Decaux.</p> <p>Ainsi, la rémunération fixe 2025 de M. Jean-François Decaux était de 1 096 938 €.</p>
Rémunération variable annuelle	1 637 180	<p>Pour rappel, l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 a approuvé (13^{ème} résolution) la rémunération variable de 1 620 726 € attribuée au titre de 2024.</p> <p>La rémunération variable au titre de 2025 de M. Jean-François Decaux est plafonnée à 150 % de la rémunération fixe de ce dernier (« le plafond ») (dont 60 % du plafond au titre de critères financiers, 15 % du plafond au titre de critères RSE et 25 % du plafond au titre de critères stratégiques).</p> <p>Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. Jean-François Decaux au titre de l'exercice 2025 a été évalué par le Conseil de surveillance du 11 mars 2026, à 1 637 180 €, soit 99,50% du plafond de sa rémunération variable.</p> <p>Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Jean-François Decaux au titre de l'exercice 2025 de 2 734 118 €, la rémunération fixe représente 40,12% et la rémunération variable représente 59,88 %</p>
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Le Conseil de surveillance n'a pas attribué de rémunération exceptionnelle à M. Jean-François Decaux en 2024.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	<p>Option d'actions : NA</p> <p>Actions de performance : NA</p> <p>Autre attributions de titres : NA</p> <p>M. Jean-François Decaux a renoncé à recevoir des options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001.</p>
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membres du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	0	M. Jean-François Decaux n'a pas bénéficié d'avantage en nature
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	0	M. Jean-François Decaux ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	0	M. Jean-François Decaux ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

8 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX SOU MIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE

M. JEAN-CHARLES DECAUX

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	1 096 938	<p>Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nomination a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de Monsieur Jean-Charles Decaux.</p> <p>Ainsi, la rémunération fixe de Monsieur Jean-Charles Decaux est de 1 096 938 €.</p>
Rémunération variable annuelle	1 637 180	<p>Pour rappel, l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 a approuvé (12^{ème} résolution) la rémunération variable de 1 620 726 € attribuée au titre de 2024.</p> <p>La rémunération variable au titre de 2025 de M. Jean-Charles Decaux est plafonnée à 150 % de la rémunération fixe de ce dernier (« le plafond ») (dont 60 % du plafond au titre de critères financiers, 15 % du plafond au titre de critères RSE et 25 % du plafond au titre de critères stratégiques).</p> <p>Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. Jean-Charles Decaux au titre de l'exercice 2025 a été évalué par le Conseil de surveillance du 11 mars 2026, à 1 637 180€, soit 99,50 % du plafond de sa rémunération variable.</p> <p>Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Jean-Charles Decaux au titre de l'exercice 2025 de 2 754 452€, la rémunération fixe représente 39,82 % et la rémunération variable représente 59,44%.</p>
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Le Conseil de surveillance n'a pas attribué de rémunération exceptionnelle à M. Jean-Charles Decaux en 2025
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	<p>Option d'actions : NA</p> <p>Actions de performance : NA</p> <p>Autre attributions de titres : NA</p> <p>M. Jean-Charles Decaux a renoncé à recevoir des options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001.</p>
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membres du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	4 011	M. Jean-Charles Decaux bénéficie d'une voiture de fonction mise à sa disposition en France.
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	0	M. Jean-Charles Decaux ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	0	<p>M. Jean-Charles Decaux ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.</p> <p>En revanche, M. Jean-Charles Decaux bénéficie en 2025 d'une assurance-vie pour un montant de 16 323 €.</p>

M. EMMANUEL BASTIDE

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	463 669	<p>Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025 sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de Monsieur Emmanuel Bastide.</p> <p>Ainsi, la rémunération fixe de Monsieur Emmanuel Bastide est de 463 669 €.</p>
Rémunération variable annuelle	461 351	<p>Pour rappel, l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 a approuvé (14^{ème} résolution) la rémunération variable de 301 675€ attribuée au titre de 2024.</p> <p>La rémunération variable au titre de 2025 de M. Emmanuel Bastide est plafonnée à 100 % de la rémunération fixe de ce dernier (« le plafond ») (dont 85 % au titre de critères financiers, 15 % au titre des critères RSE). Si le plafond de 85 % de sa rémunération fixe n'est pas atteint par application des critères quantifiables, une rémunération variable complémentaire peut lui être attribuée au titre de sa participation à des réalisations stratégiques ou de l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par M. Jean-Charles Decaux.</p> <p>Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. Emmanuel Bastide, au titre de l'exercice 2025 a été évalué par le Conseil de surveillance du 11 mars 2026, à 461 351€, soit 99,50% de sa rémunération fixe annuelle.</p> <p>Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Emmanuel Bastide au titre de l'exercice 2025 de 1 133 536€, la rémunération fixe représente 40,90% et la rémunération variable représente 40,70%.</p>
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Le Conseil de surveillance n'a pas attribué de rémunération exceptionnelle à M. Emmanuel Bastide en 2025.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	<p>Option d'actions : 0</p> <p>Actions de performance : 0</p> <p>Autre attributions de titres : 0</p>
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membres du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	208 516	En 2025, M. Emmanuel Bastide a bénéficié à Singapour d'une voiture, d'un logement de fonction et du paiement des frais de scolarité de ses enfants.
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	0	<p>M. Emmanuel Bastide bénéficie, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence de 2 ans, d'une indemnité à verser pendant la même durée correspondant à 33 % de son salaire fixe et variable, calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.</p> <p>Cet engagement a été autorisé par le Conseil de surveillance du 30 juillet 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale le 13 mai 2015 (7^{ème} résolution).</p> <p>Aucun montant n'a été attribué au titre de 2025.</p>
Régime de retraite supplémentaire	0	M. Emmanuel Bastide ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

8 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX SOUIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE

M. DAVID BOURG

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	533 996	<p>Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de M. David Bourg soit 441 590€ (soit 183 996€ sur 5 mois)</p> <p>Le Conseil de surveillance du 14 mai 2025 sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de porter la rémunération fixe de M. David Bourg à 600 000€ à compter du 1^{er} juin 2025 (soit 350 000€ sur 7 mois) du fait de la modification consécutive de son périmètre de responsabilité.</p> <p>Ainsi, la rémunération fixe 2025 de M. David Bourg était de 183 996 € du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 puis du 1^{er} juin au 31 décembre 350 000 € soit 533 996€ en 2025.</p>
Rémunération variable annuelle	705 443	<p>Pour rappel, l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 a approuvé (14^{ème} résolution) la rémunération variable de 434 966€ attribuée au titre de 2024.</p> <p>Du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rémunération variable de M. David Bourg est plafonnée à 100 % de la rémunération fixe de ce dernier (« le plafond ») (dont 85 % au titre de critères financiers, 15 % au titre de critères RSE). Si le plafond de 85 % de sa rémunération fixe n'est pas atteint par application des critères quantifiables, une rémunération variable complémentaire peut lui être attribuée au titre de sa participation à des réalisations stratégiques ou de l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par les co-Directeurs Généraux. <p>A compter du 1^{er} juin 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rémunération variable de M. David Bourg est plafonnée à 150 % de la rémunération fixe de ce dernier (« le plafond ») (dont 60 % du plafond au titre de critères financiers, 15 % du plafond au titre de critères RSE et 25 % du plafond au titre de critères stratégiques) <p>Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. David Bourg, au titre de l'exercice 2025 a en conséquence été évalué par le Conseil de surveillance du 11 mars 2026, à 705 443€, soit 99,50 % de sa rémunération fixe annuelle.</p> <p>Sur un montant total de rémunération attribuée à M. David Bourg au titre de l'exercice 2025 de 1 296 294€, la rémunération fixe représente 41,19% et la rémunération variable représente 51,78%.</p>
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	<p>Le Conseil de surveillance n'a pas attribué une rémunération exceptionnelle à M. David Bourg en 2025.</p> <p>Ce dernier bénéficie d'une rémunération supplémentaire de 30 016 € correspondant à la règle du 1/10ème des congés payés.</p> <p>En 2025, M. David Bourg a bénéficié d'une rémunération de 25 236€ correspondant à l'Intéressement collectif dépassant le plafond légal (75% du plafond annuel de sécurité sociale).</p>
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	<p>Option d'actions : 0</p> <p>Actions de performance : 0</p> <p>Autre attributions de titres : 0</p>
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membre du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	1 603	M. David Bourg bénéficie d'une voiture de fonction mise à sa disposition en France.
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	0	<p>M. David Bourg bénéficie, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence de 2 ans, d'une indemnité à verser pendant la même durée correspondant à 33 % de son salaire fixe et variable, calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.</p> <p>Cet engagement a été autorisé par le Conseil de surveillance du 4 décembre 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale le 13 mai 2015 (8^{ème} résolution).</p> <p>Aucun montant n'a été attribué au titre de 2025.</p>
Régime de retraite supplémentaire	0	M. David Bourg ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

M. DANIEL HOFER

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE
ET LES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	478 874	<p>Pour l'exercice 2025, le Conseil de surveillance du 4 mars 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire la rémunération fixe 2024 de M. Daniel Hofer.</p> <p>Ainsi, la rémunération fixe 2025 de M. Daniel Hofer était de 478 874€ du 1er janvier au 31 août 2025.</p>
Rémunération variable annuelle	476 463	<p>Pour rappel, l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 a approuvé (14^{ème} résolution) la rémunération variable de 709 577 € attribuée au titre de 2024.</p> <p>La rémunération variable au titre de 2025 de M. Daniel Hofer est plafonnée à 100% de la rémunération fixe de ce dernier (« le plafond ») (dont 85 % au titre de critères financiers, 15 % au titre des critères RSE). Si le plafond de 85 % de sa rémunération fixe n'est pas atteint par application des critères quantifiables, une rémunération variable complémentaire peut lui être attribuée au titre de sa participation à des réalisations stratégiques ou de l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par M. Jean-François Decaux.</p> <p>Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. Daniel Hofer, au titre de l'exercice 2025 (du 1er janvier au 31 août 2025), a été évalué par le Conseil de surveillance du 11 mars 2026 à 476 463€, soit 99,50% de sa rémunération fixe.</p> <p>Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Daniel Hofer au titre de l'exercice 2025 de 1 042 236€, la rémunération fixe représente 45,95% et la rémunération variable représente 45,72%.</p>
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Le Conseil de surveillance n'a pas attribué une rémunération exceptionnelle à M. Daniel Hofer en 2025.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	<p>Option d'actions : 0</p> <p>Actions de performance : 0</p> <p>Autre attributions de titres : 0</p>
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membre du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	8 538	M. Daniel Hofer a bénéficié d'une participation au paiement d'un loyer pour la location d'un bureau (du 1er janvier au 31 août 2025)
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	157 092	<p>Depuis le 1er septembre 2023, M. Daniel Hofer bénéficie, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence de 2 ans, d'une indemnité à verser pendant la même durée correspondant à 33 % de son salaire fixe et variable, calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.</p> <p>Suite au départ de M. Daniel Hofer au 31 août 2025, 157 092€ lui ont été attribués au titre de sa clause de concurrence (du 1er septembre au 31 décembre 2025).</p>
Régime de retraite supplémentaire	78 361	<p>Monsieur Daniel Hofer bénéficie d'un contrat de travail régi par le droit suisse et conclu avec la société JCDecaux Corporate Services GmbH (filiale suisse détenue indirectement à 100 % par JCDecaux SE).</p> <p>Au titre de l'article 7.1 de son contrat de travail, Monsieur Daniel Hofer bénéficie d'une contribution de la société JCDecaux Corporate Services GmbH à ses plans de retraite auprès de deux organismes de retraite (La Bâloise et VZ), qui ne peut dépasser un montant déterminé (approx. CHF 110K), à charge pour Monsieur Daniel Hofer de compléter s'il le juge utile.</p> <p>La clause relative à la pension de retraite de Monsieur Daniel Hofer modifiée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, a été approuvée par l'Assemblée Générale le 14 mai 2020 (4^{ème} résolution) au titre de la procédure de contrôle des conventions réglementées.</p> <p>Le montant qui est versé annuellement à ces deux organismes de retraite s'élève à 110 139,60 CHF et ce, sans possibilité d'ajustement.</p> <p>En 2025, ce montant a été proratisé suite à son départ le 31 août 2025 et s'est élevé à 73.426,40 CHF.</p>

8 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX SOU MIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE

M. GÉRARD DEGONSE

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2025 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTROLÉES

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération variable annuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée au titre de l'exercice 2024.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	107 000	M. Gérard Degonse perçoit une rémunération de JCDecaux SE en sa qualité de Président du Conseil de surveillance et de membre du Comité des rémunérations et des nominations.
Avantages de toute nature	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Régime de retraite supplémentaire	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.

DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Délégations de compétences et de pouvoirs accordées au directoire par l'assemblée générale du 7 mai 2024 en matière d'augmentation du capital

NATURE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU DIRECTOIRE	MONTANT MAXIMAL AUTORISÉ	DURÉE DE VALIDITÉ	UTILISATION FAITE DE LA DÉLÉGATION PAR LE DIRECTOIRE
Programme de rachat d'actions (Résolution 20)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital social	18 mois	Utilisée en 2024 dans le cadre du contrat de liquidité
Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues (Résolution 21)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital social	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2024
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un PEE (Résolution 22)	Dans la limite d'un montant de 5% du capital social	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2024
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié (Résolution 23)	Dans la limite d'un montant de 5% du capital social	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2024

Délégations de compétences et de pouvoirs accordées au directoire par l'assemblée générale du 14 mai 2025 en matière d'augmentation du capital

NATURE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU DIRECTOIRE	MONTANT MAXIMAL AUTORISÉ	DURÉE DE VALIDITÉ	UTILISATION FAITE DE LA DÉLÉGATION PAR LE DIRECTOIRE
Programme de rachat d'actions (Résolution 17)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital social	18 mois	Utilisée en 2025 dans le cadre du contrat de liquidité
Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues (Résolution 18)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital social	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (Résolution 19)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (Résolution 20)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (Résolution 21)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Autorisation consentie au Directoire de fixer le prix d'émission des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription (Résolution 22)	10% du capital social par période de 12 mois	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Option de sur-allocation (Résolution 23)	Seuil maximum de 15% de l'émission initiale et dans la limite du plafond fixé pour l'émission de titres ou de valeurs mobilières*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital pour rémunérer un apport en nature (Résolution 24)	Dans la limite de 10% du capital social	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices et/ou primes (Résolution 25)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions (Résolution 26)	4% du capital social – sous plafond de 0,04% applicable aux dirigeants mandataires sociaux (cours d'attribution correspondant la moyenne des 20 derniers cours de bourse)*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Attribution d'actions gratuites (Résolution 27)	1% du capital social sous plafond de 0,16% applicable aux dirigeants mandataires sociaux*	26 mois	Utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un PEE (Résolution 28)	Dans la limite d'un montant de 5% du capital social	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié (Résolution 29)	Dans la limite d'un montant de 5% du capital social	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2025

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Approbation des dépenses et charges non-déductibles fiscalement ;

2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 [et fixation du dividende] ;

4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce - Constat de l'absence de convention nouvelle ;

5. Renouvellement du mandat de Monsieur Gérard Degonse en qualité de membre du Conseil de surveillance ;

6. Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Pierre Decaux en qualité de membre du Conseil de surveillance ;

7. Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Sébastien Decaux en qualité de membre du Conseil de surveillance ;

8. Renouvellement du mandat de Madame Bénédicte Hautefort en qualité de membre du Conseil de surveillance ;

9. Renouvellement du mandat de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon en qualité de membre du Conseil de surveillance ;

10. Renouvellement du mandat de Madame Leila Turner en qualité de membre du Conseil de surveillance ;

11. Nomination de Isabelle Schlumberger en qualité de membre du Conseil de surveillance ;

12. Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce ;

13. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce ;

14. Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire (autres que le Président du Directoire et le Directeur Général) conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce ;

15. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce ;

16. Approbation éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à l'ensemble des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de surveillance) ;

17. Approbation des éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Jean-François Decaux, Président du Directoire ;

18. Approbation des éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Jean-Charles Decaux, membre du Directoire et Directeur Général ;

19. Approbation des éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Messieurs Emmanuel Bastide, David Bourg et Daniel Hofer, membres du Directoire ;

20. Approbation des éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Gérard Degonse, Président du Conseil de surveillance ;

21. Détermination du montant global de la rémunération des membres du Conseil de surveillance ;

22. Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond ;

ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

- | | |
|---|---|
| <p>23. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues, durée de l'autorisation, plafond ;</p> <hr/> | <p>de capital à émettre réservées aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;</p> <hr/> |
| <p>24. Délégation de compétence à conférer au Directoire à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées par le Directoire ;</p> <hr/> | <p>26. Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre réservée à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;</p> <hr/> |
| <p>25. Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres</p> <hr/> | <p>27. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.</p> <hr/> |

OBJECTIFS ET PROJET DE RÉOLUTIONS

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Résolutions 1 à 3 : approbation des comptes de l'exercice et affectation du résultat

Objectif :

Les 1^{ère} et 2^{ème} résolutions ont respectivement pour objet l'approbation :

- des comptes sociaux et des opérations traduites dans ces comptes
- des comptes consolidés et des opérations traduites dans ces comptes.

La 3^{ème} résolution a pour objet l'affectation du résultat : il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos s'élevant à 1 159 133 668,49€ de la façon suivante :

- au paiement d'un dividende pour un montant de 139 183 630,95 €
- et le solde soit 19 950 037,54 € au poste autres réserves qui s'élèvera 1 142 801 989,08 €

• le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élève à	159 133 668,49 €
• le report à nouveau s'élève à	87 941,15 €
• la réserve légale s'élève à	341 555,75 €
• les autres réserves s'élèvent à	1 122 851 951,54 €
• les primes d'émission, de fusion et d'apport s'élèvent à	730 516 026,44 €

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos de la façon suivante :

- au paiement d'un dividende pour un montant de 139 183 630,95 euros
- et le solde soit 19 950 037,54 euros au poste autres réserves qui s'élèvera 1 142 801 989,08 euros

Le dividende est fixé à 0,65€ par action pour chacune des actions ouvrant droit à dividende.

Le montant total de la distribution visée ci-dessus est calculé sur le fondement du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2025, soit 214 128 663 actions, et pourra varier en fonction du nombre d'actions ouvrant droit à dividende à la date de détachement du dividende, qui dépendra notamment du nombre d'actions auto-détenues ainsi que des attributions définitives d'actions gratuites et des levées d'options (si le bénéficiaire a droit au dividende conformément aux stipulations des plans concernés).

Le dividende sera détaché le 19 mai 2026 et mis en paiement à partir du 21 mai 2026. L'Assemblée Générale décide que, dans l'hypothèse où, à la date de mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondantes au montant du dividende non-versées aux dites actions auto-détenues seraient affectées au compte « report à nouveau ».

Il est rappelé que, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 31,40 %, sauf si elles optent pour l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible, sous réserve du respect des conditions légales d'éligibilité, à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité, sous réserve du respect des conditions légales d'éligibilité, à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts et bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Au titre de l'exercice	Dividendes distribués	Montant total de dividendes distribués*
2024	117 770 764,65 €	117 770 764,65 €
2023	-	-
2022	-	-

*ces dividendes étaient éligibles pour leur totalité à l'abattement de 40 % prévu par les dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts, lorsqu'ils étaient versés à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 - Approbation des dépenses et charges non-déductibles fiscalement)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance, ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comportant le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître un bénéfice de 159 133 668,49 € euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 214 025 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance, ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comportant le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat net part du groupe de 262,6 millions d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, constate que :

Résolution 4 : conventions et engagements réglementés

Objectif : Aucune convention réglementée ou engagement réglementé n'a été conclu au cours de l'exercice 2025. Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés figure dans le Document d'Enregistrement Universel ainsi que sur le site internet de la Société.

La 4^{ème} résolution vous propose de prendre acte de l'absence de convention nouvelle.

QUATRIÈME RÉSOLUTION**(Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce – constat de l'absence de convention nouvelle)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Résolutions 5 à 11 : renouvellements des mandats de six membres du Conseil de surveillance et nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance

Objectif :

Par la 5^{ème} à 10^{ème} résolutions, il vous est proposé de renouveler les mandats de membre du Conseil de surveillance de :

- Messieurs Gérard Degonse, Jean-Pierre Decaux pour 1 an.
- Monsieur Jean-Sébastien Decaux, Madame Bénédicte Hautefort, Madame Marie-Laure Sauty de Chalon et Madame Leila Turner pour 3 ans

Par la 11^{ème} résolution il vous est proposé de nommer Madame Isabelle Schlumberger pour 3 ans en qualité de membre du Conseil de surveillance

Si vous approuvez l'ensemble de ces résolutions, le Conseil de surveillance comptera 10 membres (hors les 2 membres du Conseil de surveillance représentant les salariés), dont 5 femmes et 5 hommes et dont 5 membres indépendants.

CINQUIÈME RÉSOLUTION**(Renouvellement du mandat de Monsieur Gérard Degonse en qualité de membre du Conseil de surveillance)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et de l'article 16-1 des statuts, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Gérard Degonse vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une durée d'un an qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2027 qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

M. Gérard Degonse a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

SIXIÈME RÉSOLUTION**(Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Pierre Decaux en qualité de membre du Conseil de surveillance)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et de l'article 16-1 des statuts, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Jean-Pierre Decaux vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une durée d'un an qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2027 qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

M. Jean-Pierre Decaux a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

SEPTIÈME RÉSOLUTION**(Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Sébastien Decaux en qualité de membre du Conseil de surveillance)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Jean-Sébastien Decaux vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2029 qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Jean-Sébastien Decaux a indiqué qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

HUITIÈME RÉSOLUTION**(Renouvellement du mandat de Madame Bénédicte Hautefort en qualité de membre du Conseil de surveillance)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Bénédicte Hautefort vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2029 qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Bénédicte Hautefort a indiqué qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

NEUVIÈME RÉSOLUTION**(Renouvellement du mandat de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon en qualité de membre du Conseil de surveillance)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Marie-Laure Sauty de Chalon vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2029 qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Marie-Laure Sauty de Chalon a indiqué qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DIXIEME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de Madame Leila Turner en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Leila Turner vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2029 qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Leila Turner a indiqué qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

ONZIEME RÉSOLUTION

(Nomination de Madame Isabelle Schlumberger en qualité de membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, nomme en qualité de membre du Conseil de surveillance Madame Isabelle Schlumberger, pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2029 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Isabelle Schlumberger a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Résolutions 12 à 21 : rémunérations des mandataires sociaux

Objectif :

Par les 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} résolutions, il vous est demandé d'approuver la politique de rémunération (vote ex ante) du Président du Directoire, du Directeur Général, des membres du Directoire, du Président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance, conformément aux dispositions du Code de commerce.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est décrite dans le Document d'Enregistrement Universel au chapitre Gouvernement d'Entreprise.

Par les 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} résolutions, il vous est demandé d'approuver les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à l'ensemble des mandataires sociaux, au Président du Directoire, au Directeur Général, aux membres du Directoire et au Président du Conseil de surveillance (vote ex post) conformément aux dispositions du Code de commerce.

Par la 21^{ème} résolution, il vous est proposé de porter le montant global annuel de la rémunération des membres du Conseil de surveillance de euros 590.000 euros à 625 000 euros.

Lesdits éléments de rémunération sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel au chapitre Gouvernement d'Entreprise.

DOUZIEME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-68 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L. 22-10-26 II du Code de commerce, la politique de rémunération du Président du Directoire telle que présentée dans le document d'enregistrement universel 2025, au chapitre Gouvernement d'Entreprise, « section "Rémunérations et avantages" ».

TREIZIEME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-68 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L. 22-10-26 II du Code de commerce, la politique de rémunération du Directeur Général telle que présentée dans le document d'enregistrement universel 2025, au chapitre Gouvernement d'Entreprise, section « Rémunérations et avantages ».

QUATORZIEME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération des membres du Directoire (autres que le Président du Directoire et le Directeur Général) conformément à l'article L.22-10-26 II du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-68 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L. 22-10-26 II du Code de commerce, la politique de rémunération des membres du Directoire (autres que le Président du Directoire et le Directeur Général) telle que présentée dans le document d'enregistrement universel 2025, au chapitre Gouvernement d'Entreprise, section « Rémunérations et avantages ».

QUINZIEME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance conformément à l'article L. 22-10-26 II du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-68 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L. 22-10-26 II du Code de commerce, la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance telle que présentée dans le document d'enregistrement universel 2025, au chapitre Gouvernement d'Entreprise, section "Rémunérations et avantages".

SEIZIEME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à l'ensemble des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de surveillance))

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I. du Code de commerce qui y sont présentées relatives aux rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, telles qu'elles figurent dans le document d'enregistrement universel 2025, au chapitre Gouvernement d'Entreprise, section "Rémunérations et avantages".

DIX-SEPTIEME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Jean-François Decaux, Président du Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Jean-François Decaux, Président du Directoire, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2025, au chapitre Gouvernement d'Entreprise, section "Rémunérations et avantages".

DIX-HUITIEME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Jean-Charles Decaux, membre du Directoire et Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Jean-Charles Decaux, membre du Directoire et Directeur Général, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2025, au chapitre Gouvernement d'Entreprise, section "Rémunérations et avantages".

DIX-NEUVIEME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Messieurs Emmanuel Bastide, David Bourg et Daniel Hofer, membres du Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Messieurs Emmanuel Bastide, David Bourg et Daniel Hofer membres du Directoire, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2025, au chapitre Gouvernement d'Entreprise, section "Rémunérations et avantages".

VINGTIEME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Gérard Degonse, Président du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-68 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II. du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à Monsieur Gérard Degonse, Président du Conseil de surveillance, tels qu'ils figurent dans le document d'enregistrement universel 2025, au chapitre Gouvernement d'Entreprise, section "Rémunérations et avantages".

VINGT-ET-UNIEME RÉSOLUTION

(Détermination du montant global de la rémunération des membres du Conseil de surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de porter le montant global annuel de la rémunération des membres du Conseil de surveillance allouée au titre de l'article L. 225-83 du Code de commerce de 590 000 à 625 000 euros à compter de l'exercice 2026 et jusqu'à nouvelle décision, à charge pour le Conseil de surveillance d'en décider la répartition entre ses membres.

Résolution 22 : programme de rachat

Objectif :

La 22^{ème} résolution vous propose d'autoriser le Directoire, avec faculté de subdélégation, à racheter des actions de la Société dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal des actions dont la Société pourrait faire l'acquisition ou qu'elle pourra détenir à tout moment ne devra pas dépasser la limite de 10 % du capital social ;
- le prix maximal d'achat par action sera de 50 euros.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois.

VINGT-DEUXIEME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire :

1. Autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014, du règlement (UE) n°2016/1052 du 8 mars 2016 et des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que de toutes autres stipulations qui viendraient à être applicables, à acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue de tout objectif compatible avec les textes applicables alors en vigueur et notamment :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; et/ou

- l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan

11 OBJECTIFS ET PROJET DE RÉSOLUTIONS

assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment par les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; et/ou

- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce ; et/ou
 - de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ; et/ou ;
 - la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; et/ou
 - l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-62 alinéa 4 du Code de commerce, sous réserve de l'autorisation à donner par la présente Assemblée dans la vingt-troisième résolution à caractère extraordinaire ; et/ou la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; et/ou
 - l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ; et/ou
 - la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.
2. Décide que ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.
 3. Décide que les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel qu'à la date de chaque rachat, le nombre total d'actions achetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l'objet dudit rachat) n'excède pas 10 % du nombre total des actions composant le capital de la Société à cette date, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif, au 31 décembre 2025, un plafond de rachat de 21 412 866 actions) ; étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social, (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (iii) le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social de la Société.
 4. Décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par tous moyens, sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.
 5. Fixe (i) le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution à 50 euros par action, hors frais d'acquisition (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie), étant précisé que, conformément aux dispositions du Règlement européen n°2016/1052 du 8 mars 2016, la Société ne pourra pas acheter des actions à un prix supérieur à la plus élevée des valeurs suivantes : le dernier cours coté résultat de l'exécution d'une transaction à laquelle la Société n'aura pas été partie prenante, ou l'offre d'achat indépendante en cours la plus élevée sur la plate-forme de négociation où l'achat aura été effectué, et (ii) conformément aux dispositions de l'article R. 225-151 du Code de commerce, le montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions objet de la présente autorisation à 1 070 643 300 euros, correspondant à un nombre maximal de 21 412 866 actions acquises sur la base du prix maximal unitaire de 50 euros ci-dessus autorisé.
 6. Délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, en cas d'opérations sur le capital social, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.
 7. Confère au Directoire, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs à l'effet de :
 - mettre en œuvre la présente autorisation,
 - d'en préciser, si nécessaire, les termes et d'en arrêter les modalités,
 - de réaliser le programme d'achat, et notamment de passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables,
 - fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières ou d'options, en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
 - effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité compétente et toutes autres formalités,
 - faire le nécessaire en pareille matière.
 8. Rappelle que, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, le Comité Social et Economique de la Société sera informé de la présente autorisation.
 9. Fixe à dix-huit mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente autorisation, et prend acte qu'elle prive d'effet, à compter de cette même date, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Résolution 23 : annulation des actions auto-détenues

Objectif :

La 23^{ème} résolution permettrait au Directoire de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues, dans la limite de 10% du capital social, dans un délai de vingt-quatre mois suivant leur acquisition.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues, durée de l'autorisation, plafond)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de son article L. 22-10-62 :

1. Autorise le Directoire à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto-détenues qu'il décidera dans les limites autorisées par la loi.
2. Décide qu'à la date de chaque annulation, le nombre maximum d'actions annulées par la Société pendant la période de vingt-quatre mois précédant ladite annulation, y compris les actions faisant l'objet de ladite annulation, ne pourra excéder 10 % des actions composant le capital de la Société à cette date (soit, à titre indicatif, au 31 décembre 2025, un plafond de rachat de 21 412 866 actions) ; étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale.
3. Confère au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs à l'effet de :
 - réaliser et constater la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital qui pourraient être effectuées en vertu de la présente autorisation,
 - imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de capitaux propres disponibles,
 - modifier en conséquence les statuts,
 - réaffecter la fraction de la réserve légale devenue disponible en conséquence de la réduction de capital,
 - effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers,
 - remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale faire le nécessaire en pareille matière.
4. Fixe à dix-huit mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente autorisation, et prend acte qu'elle prive d'effet, à compter de cette même date, pour la part non utilisée à la date de la présente Assemblée Générale, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Résolution 24 : délégation de compétence en vue d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées

Objectif :

La 24^{ème} résolution a pour objet de permettre au Directoire, de décider une émission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées

Le plafond d'augmentation de capital serait de 1,9 millions d'euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 30% du capital par an.

Étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global prévu au paragraphe 2 de la 19^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 14 mai 2025.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à conférer au Directoire à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées par le Directoire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générale Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment ses articles L. 225-129 à L. 225-129-2, L. 225-129-5, L. 22-10-49, L. 225-135, L. 225-138, L. 22-10-52-1 et L.228-91 et suivants :

1. Délégué au Directoire sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées, à l'émission (i) d'actions ordinaires, et/ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, à souscrire en numéraire ou par compensation de créances, étant précisé que le Directoire pourra subdéléguer au Président du Directoire, ou en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs de ses membres, dans les conditions permises par la loi, tous les pouvoirs nécessaires pour décider et réaliser l'augmentation de capital.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la Société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, à compter de la présente Assemblée générale.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1,9 millions d'euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 30% du capital sur une période de 12 mois, cette limite s'appréciant à quelque moment que ce soit et s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale.

11 OBJECTIFS ET PROJET DE RÉSOLUTIONS

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2 de la dix-neuvième résolution de l'Assemblée générale du 14 mai 2025.

- Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées au profit de laquelle ou desquelles l'émission est réservée et de déléguer au Directoire le pouvoir de désigner cette ou ces personnes et de déterminer le nombre de titres à émettre au profit de chaque bénéficiaire ;
- Autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, à fixer le prix d'émission des actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à un prix au moins égal au cours de clôture de la dernière séance de bourse précédant la décision du Directoire d'user de la délégation consentie par l'Assemblée Générale d'augmenter le capital au profit d'une ou plusieurs personnes désignées nommément, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1, le Directoire pourra limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation
- Prend acte que la présente délégation emporte, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises donnent droit
- Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Directoire viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée en vertu de la présente résolution, le Directoire rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation applicable, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.
- Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, désigner le ou les personnes au profit de laquelle ou desquelles l'émission est réservée, arrêter le nombre de titres à attribuer à chacun des bénéficiaires, décider le montant à émettre, le prix de l'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra le cas échéant être demandée à l'émission, déterminer les dates et les modalités de l'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer, déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre, suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux titres émis pendant un délai maximum de trois mois, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Résolutions 25 et 26: augmentations de capital réservées aux salariés

Objectif :

Les 25 et 26ème résolutions donnent compétence au Directoire pour décider l'augmentation du capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre réservées aux adhérents de PEE ou réservées à des catégories de bénéficiaires dans la limite d'un montant de 5% du capital social.

Ces autorisations seraient données pour une durée de 26 mois et 18 mois.

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre réservées aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- Délègue sa compétence au Directoire à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 5% du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réaliser cette augmentation, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2 de la dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 ou, le cas échéant, que le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

4. Décide que le prix des actions à émettre, en application du paragraphe 1 de la présente résolution, ne pourra être ni inférieur de plus de 30 %, ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à une moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne.
5. Décide, en application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, que le Directoire pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au paragraphe 1 de la présente résolution, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.
6. Confère au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, notamment :
 - décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents aux plans d'épargne d'entreprise ou de groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionnariat Salarié (SICAVAS) ;
 - déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
 - déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres ;
 - fixer les modalités d'adhésion au(x) plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, en établir ou modifier le règlement ;
 - arrêter, dans les limites fixées ci-dessus, les caractéristiques, montants et modalités des émissions ou attributions réalisées en vertu de la présente délégation, et plus particulièrement déterminer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, ainsi que le prix de souscription des actions à émettre ;
 - arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription ;
 - imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès à des titres de capital à émettre, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
7. Fixe à vingt-six mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation, et prend acte qu'elle prive d'effet, à compter de cette même date, pour la part non utilisée à la date de la présente Assemblée Générale, toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT-SIXIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre réservée à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants L. 225-138 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. Délègue sa compétence au Directoire à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit (i) de salariés et mandataires sociaux de sociétés liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, (ii) d'OPCVM ou autres entités, ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié investis en titres de la Société dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués de personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe et (iii) de tout établissement bancaire ou filiale contrôlée d'un tel établissement, ou à toute entité de droit français ou étranger, dotée ou non de la personnalité morale, intervenant à la demande de la Société pour les besoins de la mise en place d'un dispositif d'actionnariat salarié, dans la mesure où cela serait nécessaire ou souhaitable pour permettre à des salariés de bénéficier de formules d'actionnariat ou d'épargne salariée équivalentes ou semblables en termes d'avantage économique à celles dont bénéficieraient d'autres salariés du groupe notamment en application de la vingt-cinquième résolution de la présente Assemblée Générale, étant précisé que la présente résolution pourra être utilisée pour mettre en œuvre des formules à effet de levier.
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
3. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 5% du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera (i) sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2 de la dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 14 mai 2025, ainsi que (ii) sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la vingt-cinquième résolution de la présente Assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.
4. Décide que le prix des actions à émettre, en application du paragraphe 1 de la présente résolution, (a) ne pourra être ni inférieur de plus de 30 % à une moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne, ou (b) sera égal au prix des actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital au bénéfice des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, en

11 OBJECTIFS ET PROJET DE RÉSOLUTIONS

application de la vingt-cinquième résolution de la présente Assemblée Générale.

5. Confère au Directoire, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, notamment :
- arrêter dans les limites fixées ci-dessus, les caractéristiques, montants et modalités de toute émission réalisée en vertu de la présente délégation, et plus particulièrement déterminer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, ainsi que le prix de souscription des actions ;
 - arrêter la liste du ou des bénéficiaires au sein de la catégorie susvisée, ainsi que le nombre d'actions à souscrire par celui-ci ou chacun d'eux ;
 - arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription ;
 - imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès à des titres de capital à émettre, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

6. Fixe à dix-huit mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation, et prend acte qu'elle prive d'effet, à compter de cette même date, pour la part non utilisée à la date de la présente Assemblée Générale, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Résolution 27 : Pouvoirs

Objectif :

La 27^{ème} résolution donne tous pouvoirs pour effectuer et remplir les formalités nécessaires.

VINGT-SEPTIEME RÉSOLUTION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette Assemblée, soit en y assistant personnellement, en votant à distance, en donnant pouvoir au Président ou en s'y faisant représenter.

Tout actionnaire ayant déjà demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, voté à distance ou envoyé une procuration n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, les actionnaires souhaitant assister à cette Assemblée, s'y faire représenter ou voter à distance devront impérativement :

- Pour les actionnaires au nominatif : être inscrits en compte nominatif au plus tard le mercredi 6 mai 2026, à 0h00 (heure de Paris);
- Pour les actionnaires au porteur : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte-titres, une attestation de participation constatant l'inscription de leurs actions au plus tard le mercredi 6 mai 2026, à 0h00 (heure de Paris).

Modes de participation à l'Assemblée

Les actionnaires pourront choisir entre l'un des trois modes suivants pour exercer leur droit de vote en Assemblée générale :

- assister à l'Assemblée générale ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute personne physique ou morale ;
- voter par correspondance ou par internet.

En plus du Formulaire unique de vote papier, les actionnaires auront la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, désigner ou révoquer un mandataire, demander une carte d'admission par Internet, préalablement à l'Assemblée sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après.

Le site Internet VOTACCESS pour cette assemblée générale sera ouvert à compter du 27 avril 2026 et jusqu'à la veille de l'Assemblée soit le mardi 12 mai 2026 à 15 heures (heure de Paris).

Afin d'éviter tout encombrement éventuel du site Internet, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour saisir ses instructions.

1. Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale

Les actionnaires, désirant assister à l'Assemblée, devront demander leur carte d'admission de la façon suivante :

- **Par voie électronique :**
 - pour les actionnaires au nominatif pur : ils pourront accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse <https://www.investors.uptevia.com/>

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connecté à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.

- pour les actionnaires au nominatif administré : ils pourront accéder au site de vote via le site **VoteAG** <https://www.voteag.com/>;

Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

- pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander sa carte d'admission.

- **Par voie postale :**
 - pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, en précisant qu'il souhaite participer à l'Assemblée générale et obtenir une carte d'admission puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;
 - pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les demandes de carte d'admission par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia, six jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Les actionnaires, n'ayant pas reçu leur carte d'admission dans les cinq jours ouvrés, précédant l'Assemblée générale, sont invités à :

- pour les actionnaires au nominatif, se présenter le jour de l'Assemblée générale, directement aux guichets spécifiquement prévus à cet effet, munis d'une pièce d'identité ;
- pour les actionnaires au porteur, demander à leur intermédiaire financier de leur délivrer une attestation de participation permettant de justifier de leur qualité d'actionnaire au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée.

2. Pour voter par procuration ou par correspondance

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration au Président de l'Assemblée générale ;
- donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues aux articles L. 22-10-39 et L. 225-106 I du Code de Commerce;
- voter par correspondance;

Selon les modalités suivantes:

• Par voie électronique :

- pour les actionnaires au nominatif pur : ils pourront accéder au site de vote via leur Espace Actionnaire à l'adresse <https://www.investors.uptevia.com/> ;

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter à leur Espace Actionnaire avec leurs codes d'accès habituels. Après s'être connecté à leur Espace Actionnaire, ils devront suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

- pour les actionnaires au nominatif administré: ils pourront accéder au site de vote via le site VoteAG <https://www.voteag.com/> ;

Les actionnaires au nominatif administré devront se connecter à VoteAG avec les codes temporaires transmis sur le Formulaire unique de vote ou sur la convocation électronique. Une fois sur la page d'accueil du site, ils devront suivre les indications à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

- pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres est connecté ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation du site VOTACCESS. Si l'intermédiaire financier est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son intermédiaire financier avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire ;

Si l'intermédiaire financier de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, il est précisé que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-24 du Code de commerce, en envoyant un courriel à l'adresse électronique suivante : **ct-mandataires-assemblees@uptevia.com**. Ce courriel doit comporter en pièce jointe une copie numérisée du Formulaire unique de vote dûment rempli et signé. Les actionnaires au porteur doivent également joindre à leur envoi l'attestation de participation établie par leur intermédiaire habilité. Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées, réceptionnées et confirmées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 heures (heure de Paris) pourront être prises en compte.

• Par voie postale :

- pour les actionnaires au nominatif : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, puis le renvoyer daté et signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ;
- pour les actionnaires au porteur : l'actionnaire au porteur devra demander le Formulaire unique de vote à son intermédiaire financier, qui assure la gestion de son compte de titres, puis lui renvoyer daté et signé. Ce dernier se chargera de le transmettre à Uptevia accompagné d'une attestation de participation.

Les Formulaires unique de vote par voie postale devront être réceptionnées par Uptevia, trois jours avant l'Assemblée, au plus tard, selon les modalités indiquées ci-dessus.

Il est précisé que, pour toute procuration sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable pour tous les autres projets de résolutions.

Les Formulaires unique de vote sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les Formulaires uniques de vote leur seront adressés sur demande réceptionnée par lettre simple par **Uptevia – Service Assemblées Générales – Cœur Défense, 90-110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris la Défense Cedex** au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires qui auront envoyé une demande de carte d'admission, un pouvoir ou un formulaire de vote par correspondance ne pourront plus changer de mode de participation à l'Assemblée générale.

Plus d'informations

Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire a la faculté de poser des questions écrites au Directoire.

Les questions écrites devront être envoyées au plus tard le jeudi 7 mai 2026, à minuit, heure de Paris, soit par lettre recommandée avec accusé de réception au Président du Directoire de JCDecaux SE, 17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine, soit par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : fr_assemblee_generale@jcdecaux.com, accompagnées, pour les actionnaires au porteur, d'une attestation d'inscription dans les comptes

Documents publiés ou mis à la disposition des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, ces informations et documents seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, 17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Pour les actionnaires souhaitant obtenir une version papier de ces documents, un formulaire de demande d'envoi de documents et de renseignements est disponible à la fin de la présente brochure de convocation.

Les informations et documents destinés à être présentés à l'Assemblée, conformément notamment aux articles L.225-115 et R. 225-83 du Code de commerce, peuvent être consultés sur le site internet de la société <https://www.jcdecaux.com/ag2026> dans la rubrique : *Investisseurs / Assemblée Générale Annuelle / Assemblée Générale annuelle 2026 de JCDecaux SE*

Retransmission audiovisuelle

Conformément à l'article R22-10-29-1 du Code de commerce, l'Assemblée fera l'objet, dans son intégralité, d'une retransmission audiovisuelle en direct via le lien suivant : <https://www.jcdecaux.com/ag2026> Un enregistrement de l'Assemblée sera consultable sur le site internet de la Société au plus tard sept (7) jours ouvrés après la date de l'Assemblée et pendant au moins deux ans à compter de sa mise en ligne.

COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE ?

A

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci ■ la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this ■, date and sign at the bottom of the form

JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire / I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form

JCDecaux

JCDECAUX SE
 Société Européenne à Directoire et Conseil de surveillance
 Au capital de 3 264 372,84 euros
 Siège social : 17 RUE SOYER - 92200 NEUILLY SUR SEINE
 307 570 747 R.C.S. NANTERRE

Assemblée Générale Mixte
 convoquée le mercredi 13 mai 2026 à 14h30,
 17 RUE SOYER,
 92200 Neuilly sur Seine

Combined General Meeting
 on Wednesday, May 13 2026 at 02:30 PM,
 17 RUE SOYER,
 92200 Neuilly sur Seine

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Porteur / Bearer

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Nombre de voix - Number of voting rights

B

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST										Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. / On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.	
Cf. au verso (2) - See reverse (2)										A	B
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	Oui / Yes <input type="checkbox"/>	Abs. <input type="checkbox"/>

C

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

D

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) pour me représenter à l'Assemblée / I HEREBY APPOINT: See reverse (4) to represent me at the above mentioned Meeting

M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

E

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: As for bearer shares, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf. au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (Changes regarding this information have to be notified to relevant institution, no changes can be made using this proxy form). See reverse (1)

B1

B2

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante :
 In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, I vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box:

- Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale. / I appoint the Chairman of the general meeting.
- Je m'abstiens. / I abstain from voting.
- Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom. / I appoint [see reverse (4)] Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Z

Date & Signature

À compléter obligatoirement quel que soit votre choix (date et signature)

* Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / vote par correspondance / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'Assemblée Générale / * If the form is returned dated and signed but no choice is checked (admission card / postal vote / power of attorney to the President / power of attorney to a representative), this automatically applies as a proxy to the Chairman of the General Meeting

12 MODALITÉS DE PARTICIPATION

A Vous désirez assister personnellement à l'assemblée :

- Cochez la case **A** ;
- Datez et signez dans le cadre **Z** au bas du formulaire.

B Vous avez choisi de voter par correspondance :

- Cochez la case **B** « je vote par correspondance » :
 - Chaque case numérotée correspond aux projets de résolutions présentées ou agréées par le Directoire, et figurant dans l'avis de convocation ;
 - Pour voter **OUI** aux résolutions, **ne pas noircir** les cases correspondantes ;
 - Pour voter **NON** ou vous **abstenir** sur certaines de ces résolutions proposées, noircissez individuellement les cases correspondantes ;
- Datez et signez dans le cadre **Z** au bas du formulaire

B1 Ce cadre n'est à remplir que pour voter sur des résolutions présentées par des actionnaires et non agréées par le Directoire :

Pour voter, noircissez la case correspondant à votre choix.

B2 Ce cadre doit être complété dans le cas où des amendements ou de nouvelles résolutions seraient présentés en cours d'Assemblée :

Pour voter, noircissez la case correspondant à votre choix.

C Vous avez choisi de donner pouvoir au Président de l'Assemblée générale :

- Cochez la case **C** « je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale » ;
- Datez et signez dans le cadre **Z** au bas du formulaire.

D Vous avez choisi de donner pouvoir à une personne physique ou morale de votre choix :

- Cochez la case **D** « je donne pouvoir à » ;
- Indiquez dans ce cadre **D** l'identité de la personne qui vous représentera (nom, prénom et adresse) ;
- Datez et signez dans le cadre **Z** au bas du formulaire.

E Inscrivez ici vos nom, prénom et adresse :

- Si les indications sont déjà retranscrites, merci de les vérifier et, le cas échéant, de les corriger ;
- Si le signataire n'est pas l'actionnaire lui-même, il doit inscrire à cet endroit ses nom, prénom, adresse et qualité en laquelle il intervient (administrateur légal, tuteur ...).

Z Cadre à dater et signer obligatoirement par tous les actionnaires

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DOCUMENTATION

(demande facultative des documents et renseignements visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce)

À adresser à: Uptevia
Assemblées Générales
90-110 esplanade du Général de Gaulle
92931 PARIS LA DÉFENSE Cedex.

Je soussigné(e)

Nom et prénom(s) ou dénomination sociale:

Domicile ou siège social:

.....

Propriétaire de actions sous la forme :

- nominative

- au porteur, inscrites en compte chez⁽¹⁾

.....

Agissant en qualité d'actionnaire de la société JCDecaux SE, Société Européenne à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 264 372,84€, dont le siège social est situé 17, rue Soyer à Neuilly-sur-Seine (92200), immatriculée sous le numéro 307 570 747 RCS Nanterre;

Reconnais avoir déjà reçu les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 13 mai 2026 et visés à l'article R. 225-81 du Code de commerce à savoir : l'ordre du jour, le texte des résolutions et l'exposé des motifs, l'exposé sommaire de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé et le tableau des résultats des cinq derniers exercices ;

Demande à la Société de m'adresser, sans frais pour moi, avant la réunion de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2026, les documents et renseignements visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce.

A noter que l'ensemble des documents préparatoires à l'Assemblée Générale peuvent être consultés sur le site Internet de la Société : <https://www.jcdecaux.com/ag2026> dans la rubrique :

Investisseurs / Assemblée Générale Annuelle / Assemblée Générale annuelle 2026 de JCDecaux SE

Fait à Le 2026

Signature :

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce :

- les actionnaires nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés ci-dessus à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.
- les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 sont publiés sur le site internet de la Société, il ne sera donc pas donné suite aux demandes d'envoi de documents qui pourraient être adressées à la société.

⁽¹⁾ indication de la banque, de l'établissement financier ou du courtier en ligne, etc. teneur de compte (le demandeur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de détention délivrée par l'Intermédiaire habilité).



www.jcdecaux.com

JCDecaux SE
Siège social : 17 rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine - France - Tél. : +33 (0)1 30 79 79 79
Royaume-Uni : 27 Sale Place, London W2 1 YR - Tél. : +44 (0) 208 326 7777
www.jcdecaux.com

Société Européenne à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 3 264 372,84 € - 307 570 747 RCS Nanterre - FR 44307570747

JCDecaux